Procès-verbal des débats de la réunion du Conseil Départemental du 15 décembre 2023

Débat d'Orientations Budgétaires 2024

LOT-ET-GARONNE
Le Département

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE
Mise à jour 14 novembre 2023

	Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat	**Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité**	**Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles**	**Ruralité, développement durable et environnement**	**Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur**	**Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative**	**Agriculture et forêt**	**Administration générale et ressources humaines**	**Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques**	**Solidarités territoriales**
PRESIDENT (E) **Référents ESS**	GONZATO-ROQUES Christine	BORIE Daniel	BIASOTTO Ludovic	DHELIAS Danielle	LACOMBE Nicolas	BILIRIT Jacques	HOCQUELET Joël	DEZALOS Christian	DEZALOS Christian	BORDERIE Sophie
VICE-PRESIDENT (S-ES)	MESSINA-VENTADOUX Annie PICARD Alain	CALMETTE Marcel	TONIN Valérie BILIRIT Jacques	VO VAN Paul MAILLARD Clarisse	TONIN Valérie LAURENT Françoise	PAILLARES Marylène LAMY Laurence	CALMETTE Marcel DHELIAS Danielle	BOUYSSONNIE Thomas LAMY Laurence	MIRANDE Jean-Jacques CHOLLET Pierre	LACOMBE Nicolas CHOLLET Pierre
MEMBRES	BOUYSSONNIE Thomas HAURE-TROCHON Caroline KHERKHACH Baya CONSTANS Rémi GRENIER Marie-Laure DALLIES Vanessa	LACOMBE Nicolas BIASOTTO Ludovic VO VAN Paul BORDERIE Jacques LEPERS Guillaume DEVILLIERS Arnaud DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice PICARD Alain PAILLARES Marylène CAPELLE Laurent GIRAUD Béatrice LEPERS Guillaume BORDERIE Jacques CASTILLO Julie	GARGOWITSCH Sophie LAMY Laurence MIRANDE Jean-Jacques MESSINA-VENTADOUX Annie DUCOS Laurence CHOLLET Pierre BOUSQUIER Philippe DEVILLIERS Arnaud	PAILLARES Marylène GRENIER Marie-Laure SUPPI Patricia GENOVESIO Cécile	BORIE Daniel MAILLOU Emilie DHELIAS Danielle SUPPI Patricia KHERKHACH Baya DUPUY Aymeric MAILLARD Clarisse DALLIES Vanessa	GARGOWITSCH Sophie PICARD Alain BOUSQUIER Philippe DUPUY Aymeric GENOVESIO Cécile DUFOURG Gilbert	LAVIT Béatrice MIRANDE Jean-Jacques DUCOS Laurence GIRAUD Béatrice	CAPELLE Laurent LAURENT Françoise CASTILLO Julie DEVILLIERS Arnaud DELBREL Christian	GARGOWITSCH Sophie DHELIAS Danielle BORIE Daniel BIASOTTO Ludovic BILIRIT Jacques DEZALOS Christian CASTILLO Julie GENOVESIO Cécile DEVILLIERS Arnaud LEPERS Guillaume DELBREL Christian DALLIES Vanessa

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2024

ORDRE DU JOUR

Commission Développement social, démographie médicale, insertion et habitat		p. 35
1016	Avenant à la convention particulière avec l'Ehpad public de CANCON relative à la subvention d'investissement pour travaux de mise aux normes et de restructuration	
Commission Ruralité, développement durable et environnement		p. 24
4006	Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable en 2023	
4007	Création de l'atelier des Transitions	
Commission Administration générale et ressources humaines		p. 31
8023	Plan d'actions 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la collectivité	
Commission Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques		p. 36
9021	Rapport d'orientations budgétaires pour 2024	
9022	Exécution du budget primitif 2024 avant le vote du budget	
DIAPORAMA		p. 38
LEXIQUE		p. 60

PROCES-VERBAL

DES DEBATS

SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
15 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Une session du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le 15 décembre 2023, à 9h30, sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Laurent DELRUE, directeur général des services.

Élus présents :
MM. BIASOTTO Ludovic, BILIRIT Jacques, BOUSQUIER Philippe, BOUYSSONNIE Thomas, CALMETTE Marcel (*à partir de 10h05*), CAPELLE Laurent, CAMANI Pierre, Mme CASTILLO Julie, MM. CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi, Mme DALLIES Vanessa, MM. DEVILLIERS Arnaud, DEZALOS Christian, Mmes DHELIAS Danielle, DUCOS Laurence, MM. DUFOURG Gilbert, DUPUY Aymeric, Mmes GARGOWITSCH Sophie, GENOVESIO Cécile, GIRAUD Béatrice, GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, M. HOCQUELET Joël, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mmes MAILLARD Clarisse, MAILLOU Émilie, MESSINA-VENTADOUX Annie, M. MIRANDE Jean-Jacques, Mme PAILLARES Marylène, M. PICARD Alain, Mmes SUPPI Patricia, TONIN Valérie (*à partir de 10h04*), M. VO VAN Paul.

Pouvoirs (5) :
M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à Mme Laurence DUCOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD)
A partir de 10h14, Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS)
A partir de 10h42 jusqu'à 12h20, M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Laurence LAMY),
A partir de 10h42 jusqu'à 12h22, M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE),
A partir de 11h27, M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES),
A partir de 12h10, M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

Le QUORUM (22 élus présents) est constaté, la Présidente ouvre la séance à 9h40.

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, je constate que le quorum est atteint, je déclare donc la session ouverte.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance et je propose de désigner, si vous en êtes d'accord et s'il le veut bien, Monsieur Ludovic BIASOTTO afin d'assurer cette fonction. Vous en êtes d'accord ? Je vous remercie

M. Ludovic BIASOTTO est désigné secrétaire de séance.

Mme la Présidente. – Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des motions déposées par les groupes ? Non, *a priori*, pas de motions.

Je vous rappelle que vous avez été destinataires de l'avis rendu par le Conseil Consultatif Citoyen lors de sa réunion du 12 décembre dernier et portant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024. Un envoi complémentaire a été effectué, il concerne le rapport 1016, « avenant à la convention particulière avec l'EHPAD public de Cancon, relative à la subvention d'investissement pour travaux de mise aux normes et de restructuration ». Par ailleurs, je vous informe de deux erreurs matérielles figurant dans les rapports.

La première figure dans le cartouche de délibération du rapport 4006, « rapport annuel sur la situation en matière de développement durable en 2023 ». Il convient de lire dans le cartouche *« et de sa présentation lors de la session consacrée aux orientations budgétaires 2024 »* et non 2023 comme indiqué. Je vous propose de modifier le cartouche de délibération en conséquence.

La deuxième figure dans le rapport 4007, création de l'Atelier des Transitions. Il faut lire dans le premier paragraphe « *juillet 2021* » et non « *juillet 2023* » pour l'adoption de la motion déclarant le Lot-et-Garonne en urgence climatique. Je vous propose de modifier le rapport en conséquence, nous y reviendrons ultérieurement.

INTERVENTION D'OUVERTURE DE LA PRESIDENTE

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, mesdames, messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue pour ce Débat d'Orientations Budgétaires, débat que j'ai souhaité avoir plus tôt que les années précédentes pour que nous puissions adopter notre budget primitif en février. Cette décision me paraît nécessaire pour plus de clarté et de visibilité sur notre action.

Pourtant, d'aucuns diraient que ce n'est pas la meilleure année, la meilleure période pour faire ce choix, le contexte le plus opportun.

Je dirais même que nous sommes à rebours de ce qui se produit dans d'autres départements. Ainsi, comme la Loire-Atlantique, à qui il manque 70 M€ pour boucler son budget, j'aurais pu vous proposer de reporter ce débat essentiel pour fixer les orientations d'action de notre collectivité. Le Maine-et-Loire a fait également le choix de reporter l'examen de son budget.

La Gironde, elle-même en difficulté pour équilibrer son budget, a dénoncé l'asphyxie financière dans laquelle se trouvent les départements en déclarant à juste titre qu'il *« est incohérent d'avoir des recettes liées aux lois du marché pour financer des dépenses liées à la solidarité*. »

Je pourrais continuer cette litanie. Mais ce n'est pas nécessaire. Quoi que. Je veux croire que les Départements finiront par être entendus.

L'alerte donnée par François SAUVADET à la Première Ministre lors des dernières assises à Strasbourg est éloquente : les comptes de tous les Départements sont dans le rouge avec une explosion des dépenses, notamment dans le domaine du social, et une chute des recettes avec une baisse moyenne à l'échelle nationale de 18 % des DMTO. Même la Cour des comptes, que l'on ne peut accuser de parti pris vis-à-vis des Départements, fait le même constat. Dans son rapport annuel sur les finances locales paru en octobre dernier, elle tire la sonnette d'alarme. Elle prévoit ainsi une chute de l'épargne brute des départements de près de 39 %.

Les magistrats observent le retour du désormais trop fameux *effet ciseaux* dont les Départements sont à nouveau les victimes avec l'augmentation des dépenses (essentiellement dans le domaine social) et une chute conséquente du premier poste des recettes, les DMTO.

Comme si ce contexte financier dégradé ne suffisait pas, le gouvernement a fait le choix de confier une énième mission portant sur la simplification de l'organisation territoriale à Éric WOERTH. Sans en attendre les conclusions

prévues en avril 2024, le Gouvernement s'est empressé d'installer une mission supplémentaire sur le mille-feuille administratif afin, je cite « *d'objectiver les coûts de l'enchevêtrement des compétences et des responsabilités entre les administrations publiques et le coût complet des normes applicables aux collectivités territoriales ».* Cette mission a été confiée à Catherine VAUTRIN, Présidente du Grand Reims, et Boris RAVIGNON, Maire de Charleville-Mézières et Président d'Ardenne Métropole.

Drôle de manière de fêter les 40 ans des premières lois de décentralisation !

Le 2 décembre dernier, 450 élus se sont rassemblés à l'Hôtel du Département de la Gironde, pour célébrer à leur manière cet anniversaire des 40 ans. Dans une tribune adressée au Président de la République, ils ont rappelé la nécessité de restituer aux collectivités territoriales un véritable pouvoir d'action locale et non de les réduire à de simples gestionnaires, à des « guichets », des ersatz d'agences d'État.

Au-delà de la question des compétences, de l'autonomie financière, cette mobilisation vise à rappeler l'importance de la décentralisation comme poumon de la vie démocratique et du pacte républicain français. L'État central doit nous faire confiance, et non nous regarder avec défiance.

Tel est le contexte politique, financier et institutionnel dans lequel nous sommes amenés aujourd'hui à nous pencher sur nos orientations budgétaires. Elles s'inscrivent également dans un environnement économique marqué par la poursuite de tensions inflationnistes, une augmentation sensible des taux d'intérêt, une crise énergétique et climatique, le tout dans un désordre international que le monde n'avait pas connu depuis bien longtemps.

Le manque de clarté sur les recettes et les dépenses à venir invite toutes les collectivités à la prudence. Malgré tout, et il est essentiel de le rappeler, prudence ne signifie pas frilosité, bien au contraire. Les Orientations Budgétaires qui vont vous être présentées aujourd'hui traduisent l'ambition et la capacité du Département à faire front, à tenir ses engagements au quotidien, tout en préparant l'avenir. Préparer l'avenir, c'est aujourd'hui et maintenant qu'il faut le préparer, le construire et l'anticiper. Pour reprendre les mots de Saint Exupéry : *« Préparer l'avenir ce n'est que fonder le présent. Il n'est jamais que du présent à mettre en ordre. L'avenir, tu n'as point à le prévoir, mais à le permettre ».*

Notre monde est en pleine mutation, la prochaine décennie sera décisive afin de relever le défi de la crise climatique, du maintien de la biodiversité, du changement de notre rapport au travail avec l'essor de l'intelligence artificielle qui va prendre une place de plus en prépondérante dans notre quotidien. Il est de notre responsabilité de faire de ce Nouveau Monde émergent un lieu non de fractures et de crises, mais au contraire de promouvoir et construire une société inclusive et solidaire.

Cette ambition que nous pouvons afficher, nous la devons à une gestion saine de nos finances, le Département tient ses objectifs de poursuivre une politique d'investissement aussi ambitieuse que maîtrisée. Notre détermination est intacte : nous souhaitons continuer à protéger les Lot-et-Garonnais et nous voulons relever les grands défis territoriaux à l'horizon 2030 et au-delà.

Aujourd'hui, forts d'une structure financière solide, nous disposons des moyens :

- pour être garants et renforcer les solidarités du quotidien,
- pour investir en matière d'éducation et d'infrastructures,
- pour accompagner les projets d'équipement locaux,
- et pour amplifier nos actions en faveur de la transition écologique.

Notre Assemblée, qui a déjà engagé de nombreux chantiers depuis son renouvellement en juin 2021, entend poursuivre sa feuille de route avec détermination, mais aussi en s'adaptant aux contraintes financières qui s'imposent à elle.

Il y a quelques mois, si nous nous réjouissions collectivement de l'embellie des DMTO, je vous invitais à ne pas faire le pari risqué d'une hausse continue et sans fin de ces mêmes DMTO. Nous avons fait le pari de la sagesse contre celui de l'imprudence et nous avions raison. Nous n'avons pas de prise sur nos recettes, elles sont conjoncturelles, volatiles et imprévisibles. Véritable gageure pour construire un budget !

Quant à nos dépenses, elles sont tout aussi imprévisibles tant que l'État s'obstinera à nous « *faire les poches »,* si vous voulez bien me passer l'expression triviale. Revalorisation du point d'indice, hausses du RSA, extension du Ségur, prime feu, loi Taquet, avenants des services d'aide à domicile, etc.). Toutes ces mesures, si l'ensemble des Départements n'en conteste pas le bien-fondé pour la majeure partie d'entre elles, ont été prises sans concertation d'une part et surtout sans compensation financière !

Gérard LARCHER l'a très bien exprimé lors des dernières Assises des Départements à Strasbourg : l'État a imposé aux Départements 2,5 Md€ de dépenses annuelles supplémentaires depuis février 2022 en plus du reste à charge des allocations individuelles de solidarité qui s'élève déjà à près de 9,2 Md€ par an.

Pour notre département, sur l'exercice précédent, nos dépenses de fonctionnement ont subi une hausse de 10,7 M€ sous le seul effet des mesures unilatérales décidées par le Gouvernement. Les seules dépenses relatives à l'autonomie devraient augmenter *a minima* de 5,4 % dans le budget départemental.

Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS : APA, RSA, PCH) pèsent désormais plus de 122 M€ dans le budget de fonctionnement de notre Collectivité, contre 111 M€ en 2020. Les non-compensations cumulées par l'État équivalent à un budget total de la collectivité !

Dernier exemple en date : la loi de finances pour 2024 prévoit une revalorisation du RSA de 4,6%, soit 500 M€ de dépenses supplémentaires pour les Départements. S'il est certes important de tenir compte de l'inflation constatée, et de venir en soutien des populations les plus fragiles, on ne peut pas la faire supporter aux seuls Départements quand, dans le même temps, on refuse de faire évoluer leurs dotations.

L'État nous prive, progressivement, et j'ose le dire, méthodiquement, de nos ressources réduisant par là même nos marges de manœuvre. Néanmoins et malgré ces vents contraires, le Département continue d'exercer un rôle prépondérant en matière d'investissement à l'échelle de notre territoire. Recettes en baisse, dépenses en hausse, retour de l'effet ciseaux. Pour autant, le Département de Lot-et-Garonne projette en 2024 de maintenir un niveau d'investissement élevé, de l'ordre de 70 M€ (dépenses réelles d'équipement), soit l'équivalent du réalisé 2023, qui fut avec 2022 un exercice tout à fait exceptionnel.

Si nous conservons ces marges de manœuvre, cela n'a rien du hasard ou d'une martingale secrète ! Les choix d'anticipation de la Majorité départementale se sont révélés efficients et adaptés.

Avec ce ROB, notre ambition est d'être au service de tous les Lot-et-Garonnais, à tous les âges de la vie et de relever les grands défis territoriaux, sociétaux et écologiques à l'horizon 2030 et au-delà.

Collectivité du dernier mètre, nous sommes au service de tous les Lot-et-Garonnais.

Au service de la jeunesse la plus vulnérable ; dans le champ de la protection de l'enfance, nous mettons en œuvre notre feuille de route, en créant de nouvelles places ou de nouveaux dispositifs, en renforçant nos actions de prévention, en diversifiant nos solutions d'accompagnement. La rénovation du Foyer départemental de l'Enfance avec un budget de 3,6 M€ est l'une des preuves de ce volontarisme.

Au service de la jeunesse dans son ensemble ; soutien aux missions de service civique, boussole des jeunes, accompagnement des MFR, pass bonne conduite, convention éducative, tous ces dispositifs en faveur des jeunes font le pari de l'avenir. Accompagner la jeunesse, c'est accompagner au présent pour construire l'avenir.

Au service des familles ; aider les enfants, les jeunes adultes en leur permettant de s'épanouir, d'étudier, de se former, d'avoir accès à la culture, c'est notre première forme d'aide aux familles. Plus concrètement, c'est aussi leur donner des marges de pouvoir d'achat en maintenant le prix du repas au collège à 2 €, en mettant en place le chèque asso.

Au service de nos aînés et des personnes en situation de handicap ; acte fort de notre collectivité, le plan Bien Vieillir s'articule sur une aide apportée à la fois aux services d'aide à domicile et aux EHPAD. Après l'augmentation de 1,69 € du tarif horaire accordé aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) en 2023, le Département va poursuivre en 2024 les actions permettant aux seniors lot-et-garonnais de rester le plus longtemps possible à leur domicile en soutenant, via de nouveaux financements, les actions visant à améliorer

les conditions de travail des professionnels. Ainsi, ce sont 2,3 M€ qui sont engagés au titre de la dotation qualité attribuée aux SAAD pour la période de septembre 2023 à décembre 2025. Le soutien aux EHPAD passe par plusieurs leviers : soutien financier (3,2 M€ en 2023), plan EHPAD doté de 5 M€, mise en place d'instances de dialogue, de concertation et de suivi avec l'ARS, mise en œuvre du schéma de l'autonomie avec notamment le recrutement d'un chargé de mission. Enfin, de nouvelles formes d'habitat, dit *partagé*, pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie se développent et bénéficient d'un accompagnement du département.

Rester le premier investisseur public et le garant des solidarités territoriales est également un des objectifs de notre feuille de route.

Deux outils nous permettent de mener à bien cet objectif.

Le FACIL tout d'abord. Il a connu dès sa première année de mise en œuvre un grand succès auprès des territoires avec plus de 4,5 M€ attribués pour soutenir à la fois les projets structurants dans le cadre de la revitalisation et le maintien de la vitalité des centres-bourgs, mais aussi les projets de dimension locale et les aménagements aux abords des routes départementales. En 2024, le FACIL poursuivra les mêmes objectifs.

La création en 2024 d'une Agence technique départementale en soutien à l'ingénierie des communes et EPCI sera un levier essentiel. Les différentes réunions menées aux quatre coins du Département rencontrent un vrai succès auprès des élus et nous confortent dans la nécessité de la création de cette Agence technique.

Je n'oublie pas, bien entendu, la poursuite du Plan Collèges avec son volet gymnase ni le déploiement du Plan Route et Déplacements du Quotidien avec un niveau d'investissement jamais atteint jusqu'ici.

Enfin, développer une stratégie d'attractivité ambitieuse en accord avec les défis climatiques et environnementaux est également l'un des volets de notre feuille de route.

Développer et conforter l'attractivité de notre Département passe obligatoirement par un accompagnement des transitions. Il faut cesser d'opposer développement et écologie, l'attractivité d'un territoire va se conforter et se nourrir de sa capacité à se renouveler face aux enjeux climatiques et environnementaux.

Aider notre agriculture à s'adapter, protéger notre environnement et préserver des espaces naturels sensibles, développer des pistes cyclables, décarboner nos activités, notre patrimoine immobilier, nos déplacements, favoriser l'essor de l'économie sociale et solidaire… Tous ces éléments concourent à potentialiser et augmenter l'attractivité de notre territoire.

Mes chers collègues, mesdames et messieurs,

Le contexte actuel est générateur de morosité, d'inquiétudes, voire d'angoisse. 2023 a déjà été déclarée la deuxième année la plus chaude. Nous mesurons jour après jour à quel point notre monde est précieux et fragile. Mais loin de moi l'idée de vous paraître défaitiste ou morose.

Je reste convaincue que le Département est et sera un maillon essentiel de l'action publique, nous sommes aux côtés des Lots-et-Garonnais chaque jour, pas à pas, au plus près de leurs préoccupations. Notre gestion avisée des finances nous permet d'assumer pleinement nos missions avec une ligne de conduite volontariste, solidaire et responsable en faveur des Lots-et-Garonnais, ici et maintenant et afin de mieux préparer l'avenir.

Avant de laisser la parole à Christian DEZALOS pour une présentation détaillée de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, je tiens en dernier lieu à remercier pour leur travail et leur engagement les membres du Conseil Consultatif Citoyen à qui ont été présentées ces Orientations Budgétaires et qui ont rendu un avis et des préconisations, à nouveau extrêmement pertinentes, dont nous devrons tenir compte dans l'élaboration finale de notre projet de budget 2024.

Je vous remercie pour votre attention et je donne la parole à Christian DEZALOS, puis les groupes pourront s'exprimer.

Présentation du diaporama - p 39

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, nous allons projeter quelques slides pour entrer un peu plus dans le détail des éléments du débat qui va être le nôtre concernant ce Débat d'orientations budgétaires 2024.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget. Une petite précision, la réglementation concernant la nomenclature budgétaire M57 qui s'applique à notre budget parle de 10 semaines. Donc, nous avons une période de 10 semaines avant le vote du budget pour tenir notre Rapport d'orientations budgétaires : nous prévoyons de voter le budget le 16 février. Comme l'a indiqué la Présidente, le calendrier a été avancé cette année, ce qui aura des conséquences sur le contenu de notre débat aujourd'hui. L'an dernier, nous tenions notre Débat d'orientations budgétaires au mois de février, par conséquent, nous pouvions raisonner sur des éléments définitifs de l'exercice précédent, cela n'est pas le cas cette fois-ci. C'est un peu le revers de l'avancement du calendrier, mais en contrepartie, avancer notre calendrier est plus efficace en termes de mise en œuvre du budget de l'exercice.

Donc nous allons véritablement raisonner sur ce qui est l'esprit du Débat d'orientations budgétaires : nous parlons d'orientations, nous parlons d'informations qui doivent être obligatoirement portées à la connaissance des Élus, notamment ce sur quoi nous passions peut-être un peu rapidement lors des exercices précédents, des éléments relatifs aux effectifs, au contenu de la dette départementale, etc.

La page suivante vous rappelle les grandes masses du budget 2023 tel que nous l'avons voté et amendé avec des décisions modificatives que nous avons tenues. Cela donne une indication sur les grands postes de dépenses. Je voudrais simplement rappeler que l'an dernier à pareille époque, nous faisions le bilan de clôture de l'exercice 2022, que nous étions dans un contexte très favorable et que le niveau de recettes de 2022, en tout cas que la progression sur l'exercice précédent s'établissait à 6,5 %, alors que nos dépenses de fonctionnement progressaient de 3,8 %. Par conséquent, nous dégagions une épargne brute très conséquente qui nous a permis d'engager des programmes d'investissement et des politiques très ambitieuses au service des Lot-et-Garonnais.

Nous n'allons pas commenter le détail du tableau, vous en connaissez les grandes masses. Bien sûr que le social, avec 262 M€ en fonctionnement, se taille la part du lion. En termes d'investissements, la Direction des Infrastructures et Mobilités, dont tous les programmes qui s'y rattachent, ainsi que l'immobilier pèsent dans le budget 2023.

Les budgets des collectivités locales s'inscrivent dans un cadre général qui est défini à travers un certain nombre de documents nationaux. D'abord, la Loi de Finances annuelle, c'est la Loi de Finances que propose le Gouvernement en place aux Élus de la nation. Il y a également une loi de financement de la Sécurité sociale et une loi de programmation pluriannuelle des Finances publiques qui permet de se projeter sur une période, en l'occurrence 2023-2027.

Je vous propose de regarder plus particulièrement la colonne relative à 2024, puisque vous avez-là une série de chiffres qui concernent d'abord les prévisions de croissance du PIB qui, selon le Gouvernement, s'exprime à travers la loi de finances annuelle, devrait connaître en 2024 une croissance de 1,4 %. Je précise que la Banque de France, qui est également qualifiée pour faire des pronostics, est plus pessimiste, puisqu'elle a parlé de 0,9 % et non de 1,4 %. Je vous indique aussi que dans les actualités toutes récentes, l'INSEE a donné quelques prévisions qui sont encore plus pessimistes. Elles s'appuient notamment sur l'atterrissage 2023, avec un trimestre durant lequel la croissance serait, selon l'INSEE, négative sur cette petite période. Il faut considérer cette prévision avec toutes les réserves qui s'y attachent.

L'inflation et l'indice des prix à la consommation : il y a un accord entre le Gouvernement et la Banque de France pour dire que l'inflation devrait refluer et descendre à 2,5 % globalement en 2024. Par ailleurs, les deux dernières lignes concernent les APUL (Administrations Publiques Locales), c'est-à-dire nous, notamment, et toutes les collectivités. Deux objectifs sont fixés. Le premier s'exprime en valeur et le deuxième en volume. Cela signifie qu'en volume, on fait abstraction du niveau de l'inflation pour aller au réel. Ces objectifs nous paraissent

difficilement atteignables et vous en conviendrez. Il est dit qu'en valeur nos dépenses ne devraient pas évoluer de plus de 2 %. Et qu'en volume, elles devraient même régresser de 0,5 %, c'est-à-dire qu'en prenant en compte l'inflation, le niveau de nos dépenses devraient baisser. Compte tenu de tout ce qu'a dit la Présidente et de tout ce que nous allons voir dans le détail, avec toutes les injonctions et toutes les contraintes qui s'imposent à nous, je ne vois pas comment nous pourrions atteindre cela. Je précise qu'aucune mesure coercitive n'est indiquée aujourd'hui, contrairement au passé où il existait le pacte de Cahors et des sanctions possibles, ou en tout cas des contrôles exercés par le Préfet. Ce n'est pas le cas.

Nous passons sur les autres exercices, nous aurons l'occasion d'y revenir.

Le tableau suivant concerne d'abord l'évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement. Les histogrammes vous montrent l'évolution depuis 2020. Le dernier bâton concerne la projection de l'exercice 2023. Il ne s'agit pas de chiffres réels, mais d'estimations en fonction des données dont nous disposons, ou plus exactement dont nous disposions il y a près d'un mois, c'est-à-dire au moment où a été établi ce Rapport d'orientations budgétaires.

Il nous est dit que les dépenses sont croissantes, mais vous le savez bien, en raison de l'inflation, en raison de toutes les charges notamment d'ordre salarial ou de réévaluation des allocations de solidarité, etc., qui nous sont imposées. Évidemment, nos dépenses sont à la hausse comme nous pouvons le constater.

Nous allons maintenant passer aux recettes pour aborder quelques points que vous connaissez bien. Il y a des indications de répartition de l'origine de nos recettes. Je vous rappelle que le dernier levier fiscal a disparu en 2019, avec la suppression de la taxe sur le foncier bâti pour les Départements. Cela était important, parce que même si on parle encore de ressources fiscales, nous n'avons plus la maîtrise des taux afférents à ces dispositifs fiscaux, et par conséquent, les choses sont tout à fait différentes. On a pas de prise véritable sur ces ressources, et notamment sur deux d'entre elles qui pèsent dans les ressources : je veux parler de tout ce qui concerne la TVA et de ce qui concerne les droits de mutation à titre onéreux, dont vous savez qu'ils baissent sensiblement. Ce que nous pouvons dire, c'est de rappeler qu'en 2022, sur l'exercice nous avions engrangé un produit de DMTO de 63 M€, qu'au budget 2023, nous avions anticipé une baisse et nous avions inscrit 45 M€ et que vraisemblablement aujourd'hui, nous devrions nous situer légèrement au-dessus de ces 45 M€ : autour de 48 M€. C'est une baisse très sensible par rapport à ce que nous avions perçu en 2022, mais nous sommes au niveau des prévisions que nous avions pu faire.

S'agissant de la TVA, je vais vous donner quelques précisions sur le détail des produits qui y sont liés et que les départements perçoivent. Il y en a 3. La première fraction, la plus importante, vient en compensation de la disparition du foncier bâti. Nous avons échangé à ce sujet en commission des Finances, l'autre jour. En 2020, nous avons perçu la taxe foncière pour la dernière année, et nous percevons pratiquement 98,9 M€. En 2021, remplacement par une fraction de TVA, et nous avons perçu 99,3 M€, c'est-à-dire une progression de + 0,4 %. L'année suivante, en 2022, avec la forte dynamique de la TVA, nous avons perçu 108,8 M€, soit une progression de + 9 % par rapport à l'année précédente. En 2023, il nous était annoncé une progression de 5 % et quelques, donc, nous tablions sur 114 M€ de produit de TVA, mais en réalité le Gouvernement nous a ensuite notifié que la progression ne serait pas de 5 %, mais de 3 %. Nous sommes sur l'anticipation du produit de TVA se situerait plutôt au niveau de 110 M€.

Ensuite, il y a la compensation de la CVAE. Vous savez qu'à partir de cette année, il n'y a plus de produit de la CVAE, que nous percevions à hauteur de 14 ou 15 M€ à peu près. Une fraction de TVA nous sera accordée à ce titre et devrait se situer autour de 16 M€.

Enfin, une dernière fraction supplémentaire de TVA remplace un fonds de stabilisation et se situe à un peu plus de 2 M€.

Voilà pour les éléments de recettes. Retenons la baisse forte des DMTO. Il y aura une dynamique de la TVA, mais elle s'essouffle un petit peu. Dernière chose qui vous est précisée, et qui n'est pas neutre, la dotation globale de fonctionnement, que vous percevez aussi dans les communes, stagne, comme vous le savez, puisqu'elle ne connaît pas de revalorisation. Nous sommes à 51 M€, et malgré tout, nous avons à faire face à l'inflation. Cela signifie très concrètement que cette ressource baisse pour nous dans la réalité.

Mme la Présidente. – Monsieur DEZALOS, ce qu'il faut retenir, c'est qu'aujourd'hui, 50 % de nos recettes sont liées à l'activité économique. Alors, quand tout va bien, tout va bien, quand c'est moyen, c'est moyen et quand cela va mal, cela va mal.

M. DEZALOS. – Exactement. Très aléatoire. c'est lié, en effet, à un phénomène extérieur qui nous échappe très largement.

Voilà ce tableau qui vous montre l'évolution des DMTO, mais vous le connaissez. Mois par mois, vous voyez que la partie orange est ce que nous percevons en 2023, en bleu, c'était 2022. C'est une baisse régulière qui confirme ce que nous avons pu dire tout au long de cette année.

Le tableau suivant rappelle, comme La Présidente l'a dit avec plus de détail, que le Département, en dépit de toutes les contraintes qui nous sont imposées, poursuit une politique très volontariste, notamment en matière d'action sociale et de solidarité. Nous vous rappelons quel est le poids des AIS, c'est-à-dire 122 M€. Les allocations individuelles de solidarité comprennent :

- la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) qui concerne environ 1 500 bénéficiaires pour un montant qui s'élève à quelque 12 M€.
- l'APA, l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pèse un peu plus de 44 M€ et concerne 8 500 allocataires, des personnes âgées, mais aussi des personnes handicapées. C'est une allocation importante.
- le RSA porte sur environ 10 000 allocataires et son poids financier pour le budget représente 63 M€.

Je vous rappelle que lorsque toutes ces allocations de solidarité ont été transférées aux Départements, elles faisaient initialement l'objet d'une compensation de la charge par l'État, à 100 % au départ. Les choses se sont fortement dégradées, et aujourd'hui, nous pouvons considérer que nous avons un reste à charge qui dépasse les 40 %. Il est compliqué de donner un chiffre précis, parce qu'il y a différents dispositifs de péréquation, de compensation, etc., mais c'est le budget des Lot-et-Garonnais qui supporte très largement ces dépenses.

Un dernier point concernant l'ASE. Les charges liées à l'Aide Sociale à l'Enfance sont très importantes en termes de politique publique et en termes de dépenses sociales. Cela concerne plus de 2 400 enfants pris en charge au titre de l'ASE, dont un certain nombre de mineurs non accompagnés qui sont au nombre de 150 pratiquement. Je parle sous le contrôle des collègues qui suivent cela de très près. Je voudrais aussi vous donner un chiffre concernant les dépenses sociales. Dans les 8 centres médicaux sociaux du Département, nos collaborateurs, nos agents reçoivent chaque année environ 45 000 personnes. Cela donne une idée du rôle du Département et de ses services vis-à-vis de la population et par voie de conséquence, cela donne une idée des coûts qui sont afférents à ces missions.

Le volontarisme du Département s'exprime dans d'autres domaines que vous connaissez bien : l'éducation, le fonctionnement des collèges, les conventions éducatives. Vous savez aussi que le Département a dû mettre la main à la poche à différentes reprises pour permettre aux collèges de faire face à l'explosion de certains prix, des dépenses alimentaires, des dépenses énergétiques, etc., le numérique, le plan E-collège, le déploiement de la fibre dans tous les collèges, et toutes les politiques – je me tourne vers M. Laurent CAPELLE en rappelant la belle manifestation qui a eu lieu l'autre jour avec le Forum du Numérique – dans lesquelles le Département est engagé, sécurité incendie – le Colonel est là, la Présidente du SDIS est là aussi– c'est évidemment très important. Le Département est le premier contributeur des Services Incendie et Secours à hauteur de pratiquement 18 M€ aujourd'hui, à la fois sur le fonctionnement et sur l'investissement avec les communes et le bloc communal. C'est un service éminemment important, et je crois pouvoir dire que le Département n'est pas défaillant pour soutenir ce service essentiel pour la sécurité de nos concitoyens. Et puis, il y a toutes les politiques qui concernent la citoyenneté, la culture, le soutien aux associations, le tourisme, etc., mais je ne vais pas les développer.

Tableau suivant pour parler des prévisions et des projections que nous pouvons faire en matière d'investissement. En rappelant que jusqu'en 2020 à peu près, notre niveau d'investissement annuel se situait autour de 50 M€ et nous considérions que c'était un bon niveau d'investissement, et, ça l'était, je crois. Mais, depuis 3 ou 4 ans, les choses se sont accélérées, en 2020, 2021, 2022, et 2023 également, le niveau d'investissement est fortement à la hausse en termes de budget voté et en termes d'exécution. Notre pronostic est que les crédits d'investissement en 2023 seront consommés à hauteur de 70 % au moins, ce qui comme vous le savez, vous êtes les uns et les autres des gestionnaires locaux, c'est un bon niveau d'investissement, puisque l'exécution n'est jamais de 100 %, contrairement au fonctionnement qui se situe plutôt à 97 ou 98 % d'exécution.

Il faut évidemment maintenir un haut niveau d'investissement, parce qu'il y a beaucoup de choses à faire dans nos collèges, sur nos routes, dans les différents services où nous sommes impliqués, dans l'immobilier des collèges qui est très important. Je vous rappelle que le Département compte environ 150 ensembles immobiliers, c'est énorme, et il y a beaucoup de mises aux normes et de mises à niveau qu'il faut faire. Tout cela a un coût.

Le tableau suivant détaille ce que je viens de vous dire : les grands projets pour les années présentes et à venir portent sur le Plan Routes et Déplacements du Quotidien, avec des engagements forts qui sont pris en la matière. Il y a le Plan Départemental de l'Habitat – le Président d'Habitalys est là – mais il faut dire qu'il y a de très forts besoins, et des retards qui sont pris au niveau national en matière d'habitat. Le Département est très engagé à ce sujet aux côtés des intercommunalités, aux côtés des communes, et il y a beaucoup à faire. Vous voyez qu'il y a un Plan Départemental de l'Habitat sur les années qui viennent et qui s'élève à 9 M€. C'est un effort significatif.

Ensuite, nous parlons des EHPAD, avec un soutien à l'investissement, mais pas seulement. Je veux redire ce que vous savez : le Département n'a pas la tutelle des EHPAD, n'a pas de responsabilité directe. C'est l'État, qui à travers les Autorités Régionales de Santé, est l'organisme de tutelle des EHPAD. C'est l'ARS qui valide ou qui choisit les directeurs des EHPAD et il faut rappeler l'État à ses responsabilités en la matière. Néanmoins, nous nous adressons à des Lot-et-Garonnais qui sont des résidents d'établissements et qui ne peuvent nous laisser indifférents. Face à la crise, le Département – je crois que nous pouvons parler de cela, parce qu'il y a une véritable crise dans le fonctionnement des EHPAD aujourd'hui – met la main à la poche pour les EHPAD publics, vous le savez aussi, pour des investissements ou d'autres formes de soutien.

Le FACIL, c'est le régime d'aide à l'investissement local. Nous en avons parlé abondamment lors de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Vous voyez l'enveloppe pluriannuelle de 9 M€ qui a été décidée. Nous parlons du Plan Collèges : jusqu'en 2025, plus de 80 M€, avec les différentes réévaluations, qui sont engagés ou qui le seront pour mettre à niveau nos collèges et pour prendre en compte tous les besoins liés à l'isolation thermique, etc. Et puis, il y a un Plan Gymnases pour favoriser la rénovation de gymnases qui, pour l'essentiel, appartiennent à des communes. Ces équipements sont mis à la disposition par les communes, des collèges, pour la pratique de l'éducation physique et sportive de nos collégiens, et donc, pour permettre, aux communes, et faire ce qu'il faut aussi pour les quelques gymnases qui sont la propriété du Département, de façon à pouvoir continuer à assurer une qualité d'équipement nécessaire pour l'éducation physique et sportive de nos collégiens.

On parle maintenant de la stratégie de financement et de la nécessité d'être prudents dans les années à venir, même si nous sommes toujours très ambitieux et déterminés. Nous devons être prudents, parce que compte tenu de l'explosion de nos dépenses de fonctionnement, du plafonnement ou de la stagnation, voire le reflux de certaines de nos ressources, l'épargne brute se dégrade incontestablement. L'épargne brute, c'est la différence entre nos recettes et nos dépenses. Elle baisse. Il y a un effet ciseaux : les dépenses qui montent, les recettes qui baissent ou en tout cas qui ne progressent pas autant. Tout cela doit nous interpeller. Pour l'exercice 2024, la Présidente l'a dit, vous le savez, on a eu des débats et je suis sûr que nous allons y revenir et que nous nous rappellerons ce que nous avons pu dire à ce sujet. Nous avons eu une politique d'anticipation, notamment avec cette épargne de précaution, notamment avec la politique résolue de désendettement que nous avons menée. Ne le regrettons pas, parce qu'en 2024 tout au moins, cela nous permet d'aborder un budget en toute confiance, mais avec précaution et prudence. Mais, il faut se projeter au-delà. S'il y a dans les années à venir un retournement de situation économique, les recettes repartiront à la hausse et tout le monde sera content. Si cela n'est pas le cas, l'épargne brute continuera à stagner et le fonds de roulement dont nous pouvions disposer va s'amenuiser. Par conséquent, ça peut coincer. C'est ce qui vous est proposé sur le tableau. Nous n'allons pas rentrer plus dans le détail.

Le tableau suivant, il fait un focus sur un indicateur de finances publiques que vous connaissez bien : c'est la capacité de désendettement. C'est-à-dire qu'en fonction de l'épargne brute dégagée chaque année, on compte combien d'années seraient nécessaires pour rembourser complètement notre dette, si chaque année nous pouvions mettre autant d'épargne brute sur ce poste. À l'issue de l'exercice 2022, nous disions que nous serions capables de rembourser la dette en 2 ans et demi. Avec les projections, on pourrait, dans quelques exercices, se situer à 10 ans, et à partir de 10 ans les projections deviennent un peu critiques.

Le tableau suivant, pour dire la Présidente l'a repris tous ces points qui sont un peu notre feuille de route, reprend les axes qui doivent nous guider dans l'élaboration du budget 2024 et suivant. C'est sécuriser cette épargne brute,

notamment sur les dépenses de fonctionnement pour voir si des choses peuvent être rationalisées et si des économies peuvent être faites, tout en assurant le service que nous devons assurer.

Le deuxième point, c'est le maintien de la dynamique d'investissement. Il faut continuer à porter des projets, il faut continuer à agir pour notre collectivité départementale, pour nos concitoyens lot-et-garonnais. Il faut, autant que faire se peut, mobiliser les sources de financement externes, lorsqu'il y en a, du côté de l'Europe, du côté des partenariats avec les autres collectivités, etc., avec des partenariats en direction de la Banque des Territoires qui a permis et qui permet encore de mener des politiques dans les communes. Il existe une intermédiation au niveau départemental avec la Banque des Territoires et je crois que l'on s'est bien trouvé d'avoir pu conventionner avec la Banque des Territoires à ce sujet.

Dernier point, il faut toujours avoir le souci de notre capacité à soutenir financièrement tout ce que l'on engage, mais cela va de soi.

Deux derniers points importants. Cela fait partie des obligations de donner des indications – vous les avez de façon plus détaillée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires – concernant les effectifs d'agents de notre collectivité. Un peu plus de 1 300 agents aujourd'hui, avec 1 051 fonctionnaires sous statut de la Fonction publique territoriale, un nombre d'agents contractuels qui tend à progresser, même si on est plutôt dans notre collectivité avec un taux d'agents contractuels plutôt bas que la moyenne. Ce nombre progresse parce qu'il y a des difficultés de recrutement dans notre Collectivité et parce qu'il y a des besoins temporaires. En 2023, les charges de personnel représentent 73 M€, avec cette précision que nos dépenses de personnel sont inférieures à celles de la moyenne de notre strate des Départements de 250 000 à 500 000 habitants. Nous consacrons un peu plus de 19 % de notre budget à ces dépenses de personnel, alors que la moyenne des Départements comparables se situe plutôt à 23 %. Et pour illustrer cela, si nous avions le même rapport que la moyenne des Départements, nous aurions plutôt 1 600 agents, mais cela ne signifie pas qu'en 2024 nous allons recruter 300 agents.

Les charges de personnel seront à la hausse en 2024, vraisemblablement à hauteur de 6 % pour toutes les raisons que nous avons déjà évoquées, des mesures gouvernementales qui s'imposent en termes de revalorisation du point d'indice, en termes de hausse du SMIC, en termes d'attribution du point d'indice aux agents. Puis, il existe des explications plus locales, notamment la mise en place de notre nouveau régime RIFSEEP – régime indemnitaire des agents – qui en année pleine représente une dépense supplémentaire d'un peu plus de 2 M€, et quelques créations d'emploi pour répondre à des demandes et des besoins ponctuels.

J'ajoute, dernier point, sur la dette, qu'elle se situe aujourd'hui à 195 M€. Je rappelle qu'elle était, il y a quelques années, à plus de 260 M€. 195 M€ aujourd'hui, avec les 9 à 10 M€ que nous allons contracter en cette clôture d'exercice, nous nous trouverons à 204 ou 205 M€. Notre dette départementale est très sécurisée, d'abord parce qu'elle est constituée pour les ¾ d'une dette à taux fixe, mais dans le contexte d'aujourd'hui, il faut s'orienter vers des taux variables de façon à pouvoir bénéficier de la baisse des taux. Ceci étant dit, indiquons aussi que nous avons racheté en quelque sorte des emprunts qui étaient indexés sur le Livret d'Épargne Populaire, lequel a été fortement revalorisé. Par conséquent, nos annuités d'emprunts étaient également à la hausse et il était donc intéressant de renégocier, ce qui a été fait. Les pénalités qui sont appliquées en pareil cas sont largement inférieures au gain que l'opération nous a procuré.

Un dernier point pour dire que devant le Conseil Consultatif Citoyen, mais surtout en Commission des Finances dans la semaine – en rappelant que les chiffres ne sont pas précis à ce jour et qu'il existe par conséquent une marge d'incertitude qui est encore sensible – nous avons examiné deux hypothèses entre lesquelles la réalité va sans doute se situer.

C'est-à-dire l'hypothèse selon laquelle nous aurions, à l'issue de l'exercice 2023, un report (c'est une épargne brute plus un fonds de roulement) qui se situerait à environ 30 M€ et que nous reporterions sur le budget 2024. C'est l'hypothèse minimaliste. Je crois en effet que nous pouvons espérer disposer d'au moins 30 M€ que nous reporterions sur le budget 2024. Et nous avons aussi examiné une hypothèse plus favorable qui se situerait autour de 40 M€.

Tout cela pour réfléchir ensemble sur la future construction de notre budget et bien entendu, le moment venu, la Présidente fera des propositions en ce sens, en jouant sur 3 paramètres : le premier est celui dont je viens de parler : quel est le niveau de report de fonds de roulement sur le budget 2024, 30 M€ ? 40 M€ ? Un peu moins ?

Un peu plus ? Nous verrons de façon très précise très vite. Quel est le niveau d'investissement que la collectivité souhaite et peut porter ? La Présidente a dit que l'objectif est qu'on puisse être au niveau de ce que nous allons réaliser en 2023, c'est-à-dire 70 M€. Cela sera-t-il un peu moins ? Cela sera-t-il un peu plus ? Le débat et la construction du budget porteront là-dessus. Dernière variable d'ajustement, bien entendu, l'emprunt. Nous avons évoqué qu'il ne serait pas raisonnable d'aller au-delà de 40 M€ d'emprunt en 2024, et on s'endette, mais cela est susceptible de bouger le cas échéant.

Madame la Présidente, chers collègues, j'en ai terminé.

Mme la Présidente. – J'ai compris que vous disiez « *on s'entête* ». Non, « *on s'endette* ». D'accord. Merci, Monsieur DEZALOS pour cette présentation.

Je suppose qu'il y a des interventions. Monsieur CHOLLET pour le groupe 100 % Lot-et-Garonne.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers internautes.

Vous nous aviez habitués à recevoir le Rapport d'Orientations Budgétaires en février et non en décembre. Votre volonté est d'avancer le vote du budget primitif en début d'année et non plus au printemps, ce dont nous prenons acte. En revanche, bien sûr, les précédents ROB faisaient mention de résultats chiffrés beaucoup plus fournis, ce Rapport d'Orientations Budgétaires limite les discussions qui seront, bien sûr aussi, plus précises au budget primitif 2024.

Nous l'abordons ce Débat d'orientations budgétaires dans un contexte général de changements géopolitiques, économiques, climatiques qui n'ont jamais été aussi importants depuis ces dernières années. Le 24 février 2022, la guerre russo-ukrainienne débute aux portes de l'Union européenne. Elle rentrera prochainement dans sa 3e année, provoquant des tensions économiques européennes qui ne cessent de perdurer, et rien ne plaide, malheureusement, pour une résolution imminente du conflit. Le 7 octobre 2023, nous avons constaté avec effroi l'attaque du Hamas envers Israël, depuis, des dizaines de milliers de civils ont perdu la vie. La menace d'un élargissement du conflit continue de planer. Ce climat de violence international a aussi des répercussions sur notre démocratie et sur notre pays. Ces tensions géopolitiques se couplent à des tensions économiques pour de nombreux pays. La France n'y échappe pas. L'État français se retrouve à faire face à des difficultés financières conjoncturelles et structurelles importantes. La dette publique a progressé de 34,5 Md€, passant de 97,4 % de notre PIB fin 2019 à 112,5 % début 2023.

La Loi de programmation des finances publiques de 2024 impose aux collectivités territoriales un taux d'évolution des dépenses de fonctionnement pour 2024 de 2 % en valeur, mais de 0,5 % en volume, c'est-à-dire, tenant compte de l'inflation.

L'État appelle les Départements à contribuer au redressement du solde public en renforçant leurs capacités de financement et en stabilisant, voire en réduisant leurs dépenses de fonctionnement.

2024 confirmera la fin de reprise économique des années post-COVID 2021 et 2022. Mais 2024 signe aussi votre opportunité manquée de faire profiter le Lot-et-Garonne de cette embellie financière. Entre 2019 et 2022, votre épargne brute réalisée a augmenté de 76,9 %, vous offrant l'opportunité de tirer notre Département vers le haut en étant maître d'ouvrage d'un projet majeur, manufacture de Tonneins, verrerie de Vianne, site fumélois de Pont-à-Mousson, ou des investissements plus importants influençant le destin du Lot-et-Garonne comme le tourisme fluvial, la *silver* économie, la création de *secure* pôle ou d'un autre projet impactant véritablement ce mandat. Durant ces années prolifiques, 2021 et 2022, vous avez encaissé un excédent de DMTO de 18 M€ chaque année, soit 36 M€ de plus que ce que vous aviez estimé dans vos budgets. La fraction de TVA qui a remplacé la TFB a permis d'engranger au total sur 3 ans + 18 M€, vous incitant à créer une épargne de précaution de 10 M€.

La période où vous disposiez à la fois d'une épargne nette très haute, d'un matelas de précaution de 10 M€ et de taux d'intérêts bancaires très bas est bien finie. La fenêtre de tir s'est refermée. L'épargne nette s'effondre, passant de 61,8 M€ en 2022 à 4,7 M en 2023. Votre épargne de précaution est déjà consommée et les taux d'intérêt ont grimpé rendant tout emprunt plus coûteux. Notre collègue, M Arnaud DEVILLIERS avait bien raison de vous inciter à emprunter quand il le fallait, l'opportunité ne se représentera pas de sitôt.

Nous avions estimé une baisse de 10 % de DMTO en 2023, comme l'avait suggéré le rapport 2022 de la Cour des comptes. Aujourd'hui, cette baisse est aux alentours de 20 %, cependant, le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 nous indique que la collectivité devrait percevoir – cela vient d'être précisé – 48 M€ de DMTO sur l'année 2023. Nous aurons donc toujours plus que ce que vous aviez prédit dans votre budget primitif. De plus, le niveau des DMTO reste tout de même plus élevé que ce que nous avions avant, en 2019 et 2020. Alors, l'embellie financière 2022 qui a été soulignée – effectivement, comme vous le soulignez, Madame la Présidente, dans le rapport de la Cour des comptes – sur l'état des finances des collectivités territoriales. En effet, en 2022, ces dernières ont dégagé un excédent de 4,8 Md€. Mais aussi, selon la même Cour des comptes, les collectivités locales vont connaître un besoin de financement de 2,6 Md€ en 2023 et de 2,9 Md€ en 2024 en comptabilité nationale. Le signal d'alarme est donc tiré. Le spectre de l'épargne nette négative en est un. Désormais, il paraît nécessaire de maîtriser l'ensemble des dépenses de fonctionnement de notre Département en se mettant debout sur les freins, sur tous les freins.

Et tout d'abord, les dépenses sociales. Avec vous, les dépenses sociales n'arrêtent pas d'augmenter, que ce soit en période d'embellie financière ou de récession. Oui, nous connaissons comme vous les situations d'extrême fragilité dans nos cantons dans lesquels les Lot-et-Garonnais se retrouvent, toutes générations confondues d'ailleurs. On ne doit laisser personne sur le carreau, mais la démocratie passe aussi par le contrôle. Nous devons être lucides, à l'époque des réseaux sociaux où en deux clics vous pouvez apprendre comment détourner le système et percevoir une indemnité financière mensuelle. Seul le contrôle par notre Département peut empêcher cette dérive financière. Les Départements doivent maîtriser leurs dépenses de fonctionnement, nous vous proposons d'adopter un dispositif anti-fraude au RSA, comme celui du Département des Alpes-Maritimes. Ce Département a réalisé plus de 78 M€ d'économie – alors, il ne s'agit pas du même budget, je suis bien d'accord – en adoptant la stratégie suivante : il convient d'agir sur 3 volets au lieu de 2 actuels.

- Premièrement, bien sûr, l'accompagnement des personnes isolées sur leurs droits et leurs devoirs,
- Deuxièmement, les propositions d'offres d'emploi accompagnées d'une aide personnalisée pour assurer un retour dans le monde du travail,
- Mais aussi, en incorporant un 3e volet, un volet de contrôle et de lutte systématique contre la fraude sociale. Ce dispositif permettrait à notre Département de réaliser des économies tout en évinçant les personnes malhonnêtes et en aidant ceux qui en ont besoin, et non pas les plus malins.

D'ailleurs, qu'est devenue la commission Pierre COSTES, feu Pierre COSTES, concernant le contrôle des fraudes sociales ? Elle est tombée aux oubliettes. De plus, vos Élus de la Majorité départementale, nous le pensons, ne portent pas politiquement – les élus, pas les services – le cumul RSA et emploi saisonnier qui donne de si bons résultats ailleurs, notamment en Alsace, et vous le savez bien. À l'heure où toutes les entreprises cherchent à recruter de la main-d'œuvre qualifiée ou pas, quels que soient les secteurs, la persistance du RSA à un tel niveau exaspère.

France Travail, le nouveau dispositif créé par le projet de loi pour le plein emploi, adopté récemment, le 14 novembre à l'Assemblée nationale, conditionne le RSA à 15 heures d'activité hebdomadaire. L'objectif étant d'atteindre un taux de chômage de 5 % en 2027 au lieu de 7,2 % actuellement. Par exemple, le Département du Nord, volontaire pour commencer le début de l'expérimentation, a montré au congrès de Strasbourg que sur les 105 000 bénéficiaires du RSA – c'est un grand département, c'est 2,6 millions de personnes – ils ont réussi à descendre à 90 000, soit une baisse de 15 %. Il faut envisager la même stratégie pour le Lot-et-Garonne. Vous serez beaucoup plus efficaces si on se retrouve à 8 500 RSA et pas 10 000, cette nouvelle donne d'insertion permet de faciliter le retour à l'emploi.

Donc, c'est clair, maîtriser les dépenses de fonctionnement, notamment les dépenses sociales, en ciblant le RSA afin de privilégier l'investissement, axe que nous soutenons.

À l'étude du rapport et des différentes actions qui sont déclinées par la suite, nous avons remarqué, cette année encore, que les jeunes sont à l'honneur, et tant mieux. Cette fois encore, nous sommes déçus, par contre, de constater que la lutte contre le harcèlement scolaire n'est toujours pas présente. De nombreux Départements ont pris à cœur cette problématique en proposant un appel à projets auquel répondent diverses associations, et qui permet de créer un plan départemental anti-harcèlement scolaire en partenariat avec une ou plusieurs associations reconnues. De même en 2017, l'État a mis en place une procédure de gestion de crise et de sécurisation des collèges en réalisant un audit afin de renforcer la sécurité. Toutefois, cette action doit être poursuivie par le Conseil départemental afin d'assurer une protection essentielle aux 36 collèges du Lot-et-

Garonne. Il faut réaliser un audit pour voir ce que le Conseil départemental peut entreprendre sur des actions pratiques, nous l'avons déjà dit, les réalisations de portiques, les badges d'accès, les caméras de surveillance reliées aux forces de l'ordre.

De même votre plan Bien Vieillir ne répond pas à la situation financière désastreuse des EHPAD. Après 7 ans sans augmenter le point GIR la Majorité départementale a décidé de sauter le pas en passant de 6,94 à 7,3 moyenne nationale. Vous avez débloqué 1 M€ lors de la ventilation de l'épargne de précaution en DM1, puis 2,2 M€ en DM2. La grande question, Madame la Présidente, est la suivante : cela va-t-il être suffisant, n'est-ce pas un cautère sur une jambe de bois ne permettant pas d'améliorer la situation de façon durable ? Même l'EHPAD de Cancon, l'un de vos bons élèves, se retrouve en grande difficulté et appelle au secours de façon désespérée, c'est le dernier rapport que nous avons reçu hier.

Autre exemple, l'exercice de l'EHPAD d'Aiguillon s'est soldé par un déficit de plus de 46 000 € en raison d'une activité insuffisante en 2022 et a sollicité une aide à l'investissement aux alentours de 285 000 €. Lors de la dernière décision modificative du budget, le Conseil départemental a accordé une aide de 80 000 € à l'EHPAD d'Aiguillon à répartir entre le financement du déficit et une aide à l'investissement. Par conséquent, l'EHPAD ne pourra pas investir dans les travaux qui sont devenus incontournables.

Le Plan gymnases se couple au Plan Collèges. Il a pour vocation d'assurer aux collégiens des bâtiments thermiques rénovés en assurant un renouvellement des équipements, du chauffage plus performant, un chauffage écologique. Cette stratégie départementale pour la gestion de l'énergie est une bonne idée, même si c'est l'État qui vous oblige à agir. Les panneaux photovoltaïques ne font toujours pas partie de cette stratégie, à long terme, cela apporterait des retombées économiques en permettant une baisse des coûts de fonctionnement. Stratégie économique, mais aussi stratégie écologique, faisant écho à votre rapport sur la situation en matière de développement durable, les maîtres mots de vos futurs rapports devraient être « adaptation », « décarbonation », « économies en kilowatt-heure » avec des résultats chiffrés. Au sujet des énergies renouvelables, il semble qu'un schéma directeur, absent de votre programme, concernant tous les bâtiments, les bâtiments départementaux et les collèges, serait nettement plus adapté. Nous retrouvons seulement une stratégie axée sur la réduction des coûts, il faut réfléchir à des énergies nouvelles, moins énergivores, les chaufferies à bois, granulés, les panneaux photovoltaïques, et aussi à raccorder les bâtiments à des réseaux de chaleur biomasse.

Une table ronde organisée par le Département, un Département fédérateur, avec l'ensemble des collectivités locales, permettrait de faire un point sur les avancées ou les difficultés sur ces politiques d'énergies renouvelables afin d'assurer une meilleure efficacité énergétique. Nous savons, nous, que les Maires et les Présidents d'EPCI sont assez demandeurs d'un aspect fédéré sur le département. Une meilleure efficacité énergétique rapporterait, à terme, des économies à l'ensemble des collectivités locales, y compris à notre Département.

Pour conclure, une future nouvelle décentralisation est presque née à Agen, ici, lors du congrès des Départements de France en 2022. Nous pensons qu'elle est nécessaire. Les discussions sont en cours, comme le congrès de Strasbourg l'a souligné, et vous avez rappelé les propos du Président SAUVADET. Néanmoins les modalités de cette décentralisation n'étant pas encore abouties et adoptées, nous espérons sincèrement, Madame la Présidente, que nos propositions seront entendues et mises en application.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur CHOLLET. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MAILLARD. – Madame la Présidente, mesdames messieurs les Conseillers départementaux, mes chers collègues, chers Lot-et-Garonnais.

Christian DELBREL étant absent aujourd'hui, j'ai le plaisir de m'adresser à vous au nom de notre groupe « la Dynamique Citoyenne ».

Comme vous pouvez le voir, notre groupe est un groupe qui s'appuie sur la parité où l'égalité homme-femme n'a pas besoin de loi, et le relais s'y fait naturellement. Rassurez-vous je ne dégainerai ni motion de censure ni motion de rejet, et je vous demanderai encore moins une dissolution de notre Assemblée. Avec Christian, en bons Gascons, à la raclée, heu pardon, raclette (plat préféré des Français selon très un récent sondage Ipsos) nous

préférons un menu « DOB ». Je me contenterai donc d'évoquer ici quelques sujets budgétaires qui nous tiennent à cœur.

Le rapport du DOB qui nous a été présenté par M Christian DEZALOS, que je remercie, le dit suffisamment pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir dans le détail : le contexte à venir des finances publiques n'a rien de réjouissant en général. Nous sommes entrés dans une phase de remise en ordre des finances de notre pays après les soubresauts successifs qu'il a connus autour notamment de la pandémie COVID et de l'inflation liée au conflit en Ukraine. Cette remise en ordre concerne l'ensemble des acteurs publics, État et collectivités locales, la question centrale étant de savoir comment va se répartir l'effort. Or, on sait que pour ce qui concerne les Départements désormais privés de tout levier fiscal, les perspectives ne suscitent aucun enthousiasme. C'est d'autant plus vrai que certaines de nos recettes qui s'étaient illustrées par leur dynamisme ces dernières années connaissent une baisse sans doute durable (je pense aux DTMO bien évidemment par exemple, ou encore à la TVA).

Voilà quel est le contexte dans lequel nos finances départementales vont devoir évoluer dans la prochaine période. Les prévisions d'atterrissage que vous nous présentez pour 2024 suffisent à montrer la difficulté de l'exercice.

À ce constat commun à l'ensemble des collectivités, s'ajoute une spécificité départementale que nous connaissons bien : près des 2/3 de notre budget sont consacrés à une politique sociale dont nous ne maîtrisons aucun des leviers de décision. À tel point que l'idée d'une recentralisation, par exemple, du financement des EHPAD à l'horizon 2025 mérite d'être examinée, même si elle nous pose des questions sur la qualité d'un suivi de proximité de ces établissements.

Je voudrais dire aussi que les chiffres de ces dernières années illustrent la croissance des besoins sociaux qui s'expriment sur notre territoire. C'est une question qui dépasse largement la simple problématique budgétaire et qui traduit une précarité inquiétante dans une part croissante de la population. Le Département se doit d'agir pour répondre à leurs besoins. Nous sommes une collectivité phare qui peut et qui doit être au rendez-vous, notamment pour les plus fragiles dont nous avons la charge. Le Conseil Consultatif Citoyen vous interpelle à juste titre dans son avis sur cette évolution sociétale.

Pour autant, notre politique sociale se heurte elle aussi au mur de l'inflation et le DOB intègre cette donnée avec une prudence de bon aloi tant les discours prophétiques sur ce plan sont divers selon les sources qui s'expriment. À ce titre, nous souscrivons aux projections financières qui sont présentées en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses ; l'exercice de prospective du Débat d'Orientations Budgétaires est un temps certes utile, mais la période que nous traversons impose de l'aborder avec humilité : on ne peut pas exclure que les prochains exercices amènent à reconsidérer certaines de vos hypothèses.

Or les scénarios présentés notamment en matière d'évolution de notre épargne sont déjà en soi inquiétants. Je n'oublie certes pas que cette tendance est assez largement répandue dans les autres Départements pour les raisons extérieures que je viens d'évoquer. Mais nous manquerions à tous nos devoirs si nous ne mettions pas en lumière dans ce DOB ce point d'alerte : sans vous faire le coup d'agiter le chiffon rouge de l'épargne nette négative, dont nous savons tous ici que lorsqu'elle est ponctuelle, elle ne signifie pas un effondrement budgétaire. Mais plus que les chiffres annuels, nous sommes inquiets de la trajectoire de cette épargne et des conséquences qu'elle entraîne : à partir de 2024, notre épargne brute se réduit comme peau de chagrin sans perspective prévisible de retour à meilleure fortune. Cela fait s'envoler notre ratio de désendettement au niveau des 10 ans. Si on rapproche ce chiffre des perspectives annoncées en matière d'emprunts nouveaux, même maîtrisés, on ne peut que souligner la nécessité de s'en tenir, comme vous le soulignez, à une gestion des plus prudentes.

Et je veux redire ici que la fragilisation des budgets départementaux ressort pour beaucoup de décisions extérieures, mais notre devoir d'Élus est d'avancer les yeux grands ouverts, quitte à devoir opérer des choix douloureux.

Le chemin pour 2024 doit être « ni austère, ni de renoncement, mais un chemin de responsabilités » en continuant de marquer le territoire du service public.

Entre contraintes et incertitudes, la feuille de route que vous nous présentez fait toutefois la part belle aux investissements d'avenir notamment dans nos collèges, nos gymnases, sur nos routes, mais le Lot-et-Garonne

de demain doit avant tout répondre à l'urgence écologique sans sourciller et comme je l'ai entendu « *savoir transformer les contraintes du changement climatique en opportunités* ».

Comme préconisé dans le rapport de la MIE présenté devant cette Assemblée nous devons être aux côtés de nos agriculteurs affaiblis par les pressions fiscales pour les accompagner dans leur transition. L'annonce parue fin novembre sur le site du Bon Coin « *À saisir département de 275 900 hectares de surface agricole utile, 319 communes pour 1 euro symbolique* » était un appel au secours que notre Assemblée ne doit pas négliger dans ses prises de décision et ses orientations.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Madame MAILLARD.

M. DUFOURG. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs du Conseil départemental, ainsi que les agents, ici présents, bonjour.

En cette fin d'année 2023, nous avons accompli nos tâches et nos responsabilités d'élus, mais la satisfaction n'est pas au rendez-vous. Pourquoi ? Vous avez évoqué dans la presse le bilan financier de l'année et grâce au Département, nombre d'associations perçoivent leurs subventions, les collèges, les EHPAD, le RSA, le social, la voirie, le sport, et j'en passe. C'est le travail du Département.

L'État se désengage toujours plus, cela a été dit au Congrès des Départements de France, puis redit au Congrès des Maires. Cela conclut que nous servons de bouche-trou. Je parle de toutes les collectivités. À ce jour, nous savons que les finances sont fragilisées et l'année 2024 sera compliquée par la fiscalité. La conjoncture n'est pas terminée, mais les questions vont se poser.

L'Opposition que nous sommes suit souvent vos décisions. Nous aimerions aussi avoir des informations devant certaines conférences de presse dans lesquelles vous annoncez, au nom du Conseil départemental, des décisions, par exemple de sommes importantes à la solidarité à l'Ukraine, au Maroc, sans nous consulter avant l'annonce.

Nous reconnaissons la Majorité que vous représentez. Je vous remercie. Groupe « Les 47 ». Ce n'est pas une critique, c'est juste un constat.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur DUFOURG.

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues,

Comme il faut toujours essayer d'avoir de bonnes références, je commencerai, au risque de vous surprendre, en citant un ancien Président de la République. Jacques CHIRAC, oui, Jacques CHIRAC qui disait ceci : *« La politique, c'est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ».* C'est à méditer. Je crois que cette citation est tout à fait appropriée pour évoquer l'exercice qui est le nôtre ce matin.

La Présidente a rappelé le contexte national et international que nous connaissons, les crises et tensions multiples, inflationnistes notamment, le désordre mondial dans lequel évoluent aujourd'hui nos sociétés. Cette instabilité se traduit notamment, de façon très concrète, par une hausse sensible de nos dépenses de fonctionnement, nous l'avons vu ce matin.

Par ailleurs l'État a pris l'habitude, vous le savez, d'utiliser trop facilement un chéquier qui n'est pas le sien. Et nous, nous ne disposons pas, hélas, du pouvoir de lui opposer une motion de rejet préalable !

Si pour l'essentiel les décisions prises sont légitimes, voire nécessaires, dans le contexte que nous évoquions, je pense à la hausse du point d'indice pour nos agents, à la revalorisation des allocations de solidarité, au Ségur de la Santé, etc., il n'en reste pas moins qu'elles contribuent lourdement à la hausse fulgurante des charges de nos

Collectivités. Et bien sûr, ne comptons pas sur une quelconque compensation de la part d'un État qui doit lui-même faire face à un déficit abyssal.

Alors que nous avons pu compter, durant la période 2020-2022, sur des recettes dynamiques, nous subissons aujourd'hui de plein fouet un retournement de conjoncture. Et, vous le savez bien : nous n'avons pratiquement plus aucune prise sur nos recettes depuis la suppression de la taxe sur le foncier bâti pour les départements. En outre, la mission confiée par le Président de la République à Monsieur Éric WOERTH sur l'organisation territoriale de la République et la décentralisation n'est pas de nature à nous rassurer.

La décentralisation n'a de sens que si elle renforce la proximité afin de mieux répondre aux attentes de nos concitoyens. Or, aujourd'hui, entre le transfert des compétences sans les ressources afférentes et les diverses mesures unilatérales de l'État, force est de constater que la décentralisation est en panne. Pire, l'État cherche à encadrer nos dépenses de fonctionnement, alors qu'il en est le principal ordonnateur ! C'est absolument kafkaïen !

Pour autant, ces paramètres budgétaires étant connus, il nous appartient de *« rendre possible ce qui est nécessaire »*, comme le disait donc Monsieur Jacques CHIRAC.

C'est bien pour cela que nous avons mené ces dernières années une politique d'anticipation, avec par exemple notre politique de désendettement ou encore cette fameuse épargne de précaution, qui nous ont valu quelques vives critiques de la part de notre opposition, nous ne l'oublions pas. Et aujourd'hui, cette anticipation d'une conjoncture moins favorable nous permet de rester une collectivité de projets et d'actions, une collectivité déterminée et ambitieuse au service des lot-et-garonnais et de tous les territoires de notre Département.

Si nous avions écouté notre opposition qui n'avait sans doute pas pris tout à fait la mesure de la volatilité de nos recettes et de nos dépenses, nous débattrions aujourd'hui dans un cadre budgétaire et financier encore plus contraint.

Et là, je fais une petite parenthèse pour réagir un peu aux propos de notre collègue, Pierre CHOLLET, selon lui, nous aurions manqué des opportunités ces dernières années dans un contexte plus favorable. Mais il ne suffit pas de faire des affirmations, mon cher Pierre Chollet, il faudrait démontrer cette affirmation. Je rappelle quand même que nous avons fait passer – pour ne parler que des investissements – notre niveau d'investissement à une inscription de près de 100 M€ de crédit votés. Nous n'en réalisons que 70 %, comme toujours, mais nous avons inscrit près de 100 M€. C'est-à-dire très exactement le double de ce que nous inscrivions 3 ou 4 ans auparavant. Alors, avons-nous manqué des opportunités ? Avons-nous manqué des opportunités quand nous inscrivons, pour financer ces investissements, 68 M€, ce qui était le cas au budget 2023 ? 68 M€ d'autofinancement sur nos investissements. Croyez-vous que nous ne nous sommes pas donné les moyens d'avoir des politiques ambitieuses pour les lot-et-garonnais ? Je crois que c'est quelque chose qu'il faut relever. Par ailleurs, je suis perplexe, cher collègue, quand j'entends le Président du Groupe « 100 % Lot-et-Garonne » faire une longue tirade sur la fraude sociale. Il ne s'agit pas de nier que ce phénomène peut exister, mais passer sous silence ce que quotidiennement nos services font pour s'assurer que les deniers publics sont employés comme ils doivent l'être, je crois que c'est faire peu de cas du sérieux et de l'esprit de responsabilité d'une collectivité comme la nôtre. C'est trop facile de dire que la fraude sociale serait à l'origine de toutes les difficultés que nous pouvons rencontrer.

Et je voudrais dire une dernière chose. Nous étions quelques-uns à participer à une réunion qui se tenait à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec la participation de la Directrice de la Banque de France, avec la participation de la Directrice des finances locales. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie a fait un petit tableau sur la situation de notre économie lot-et-garonnaise. Il relevait, et c'est très heureux, que notre économie locale était résiliente et qu'elle se portait bien, en tout cas dans la période que vous connaissez. Il indiquait, par exemple, que sur un an, le chiffre d'affaires des entreprises lot-et-garonnaises avait progressé de plus de 9 %. Alors, il y a certes l'inflation, mais la situation est favorable. Il était indiqué aussi que les 31 000 demandeurs d'emploi du Département toutes catégories confondues avaient légèrement régressé. Donc, nous sommes dans une situation où le Département ne prétend pas que cette bonne situation lui incombe complètement, bien entendu que ce sont les entreprises elles-mêmes, que ce sont les travailleurs lot-et-garonnais qui sont à l'origine de tout cela, mais quand la Présidente rappelle que nous sommes le premier investisseur public dans ce Département, ça pèse. Et d'ailleurs, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie a souligné

que le Département était un financeur important qui alimentait l'activité économique de notre département. Je referme cette parenthèse.

Nous ne sommes pas, et c'est heureux, dans un cadre budgétaire et financier complètement bouché, nous avons la faiblesse de penser que les politiques anticipatrices que nous avons menées y sont pour quelque chose, car c'est tout l'inverse que nous pouvons proposer aujourd'hui aux Lot-et-Garonnais. Nous pouvons ce matin leur affirmer que le budget 2024 que nous allons bâtir sera un budget utile et conséquent, au plus près de leur quotidien, de leurs besoins et de leurs attentes.

Dans un monde qui bouge, qui évolue et dont les mutations sont toujours plus rapides, le volume d'investissements que nous porterons en 2024 restera à un niveau très élevé et permettra de projeter notre Département vers l'avenir tant en termes d'équipements que de transitions, notamment environnementales.

C'est aussi un accompagnement pas-à-pas des Lot-et-Garonnais que nous continuerons de déployer, à tous les âges de leur vie, pour améliorer le quotidien des familles, pour leurs activités et leurs associations, pour construire aussi une société plus juste et plus inclusive.

Elle est là finalement, l'ambition de la Majorité départementale, fidèle aux engagements pris devant les Lot-et-Garonnais. L'ambition peut-être de toute notre Assemblée départementale, c'est ce que l'on peut souhaiter !

Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci Monsieur DEZALOS. Le débat est ouvert.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour, chers Ccollègues, Madame la Présidente.

Concernant le manque de portage politique qui nous est reproché concernant l'accompagnement des allocataires du RSA notamment dans le contrôle, je voudrais simplement dire qu'effectivement, je ne porterai pas des politiques qui ressemblent à celles brandies par Monsieur CIOTTI dans les Alpes-Maritimes, c'est certain. De tout temps, les pauvres ont été suspects. Ils ont été suspects d'être pauvres parce qu'accusés de ne pas se bouger suffisamment. Et être pauvres en plus d'être tricheurs, parce qu'agissant avec malice. Je vous renverrai à l'étymologie de la « malice ».

Dans le 47, pour être claire, le nombre d'allocataires du RSA diminue. Ce qui augmente, c'est la masse mobilisée par l'allocation RSA. Je rappelle que la revalorisation du niveau du RSA a été portée en 2022 à hauteur de 6 % par l'État et 1,6 % en 2023. Donc, nous l'appliquons.

D'autre part, il faut savoir que le retour à l'emploi dans le 47 est supérieur au retour à l'emploi au niveau national. Je dirais aussi que Job47 nous permet de signer 162 contrats en 2023, ce sont donc des personnes qui reviennent au travail, que 17 % des allocataires du RSA travaillent, puisqu'ils sont travailleurs indépendants et que nous les accompagnons tout particulièrement, notamment dans le contrôle, notamment dans la radiation de certains.

Je rappelle aussi qu'il existe une commission, la Commission départementale du RSA, qui tous les mois, effectue des radiations ou des suspensions d'allocations, avec toutes les conséquences humaines et sociales que cela engendre. Je peux vous dire que cette commission travaille de façon très précise, comme le disait notre ami Christian DEZALOS avec beaucoup de circonspection.

Mme la Présidente. – Pour compléter le propos de Madame GONZATO-ROQUES, je trouve que réduire au fait qu'un bénéficiaire du RSA pourrait accéder à une allocation en deux clics, c'est faux et archifaux. Et Christian DEZALOS l'a précisé, c'est aussi mépriser le travail que font les travailleurs sociaux dans le suivi des bénéficiaires du RSA. Et faire croire qu'en cognant sur les bénéficiaires du RSA on soutiendrait davantage l'investissement, c'est à la limite de l'escroquerie intellectuelle. Je suis vraiment désolée.

Mme MESSINA. – Je voulais reprendre ce sujet, parce que c'est assez insupportable ce discours. Comme le disait ma collègue Christine GONZATO-ROQUES, les pauvres sont responsables, en situation de crise, ce sont souvent des délinquants. Je veux rappeler que la fraude sociale est minime, même si elle est à prendre en compte, par rapport au non-recours au RSA qui peut parfois atteindre 30 %. Je veux dire que nous sommes l'un des

Départements les plus pauvres, puisque nous sommes à 17 % de pauvreté contre 14 % au niveau de la Région, que nous, Département, nous ne sommes pas responsables de cette pauvreté, mais nous devons y faire face et qu'enfin, le principal responsable, c'est quand même l'État, comme le disait Christian DEZALOS, puisque la non-compensation des AIS est un budget du Conseil départemental. Je crois qu'il y a là une responsabilité à mettre en avant. Effectivement, nous travaillons sur la fraude sociale, comme le dit Christine, mais nous devons aussi travailler – c'est ce que nous faisons aussi – sur le non-recours, pour que chaque bénéficiaire potentiel du RSA puisse vivre dignement dans ce département.

M. LEPERS. – Alors plusieurs choses. Il faudrait que j'arrive à compter dans ces sessions le nombre de fois où on parle de l'État. Je ne suis pas un fan de notre Gouvernement, mais je pense qu'autour de la table, il faudrait aussi savoir ce que l'État met d'un côté pour le dynamisme du département, etc., et ce qu'il met de l'autre. Parce que chaque fois on entend « moins, moins, moins », je vois aussi qu'il y a du plus dans les collectivités pour le développement du territoire sur la transition écologique, etc. Donc, je pense qu'à force de parler du moins, il faudrait aussi parler du plus pour équilibrer nos débats.

Ensuite, juste avant de revenir sur ce que vous venez de dire, vous m'épatez toujours. C'est extraordinaire de toujours dire que le Département ne peut pas vous aider, et on le ressent au quotidien. Vous avez réussi à mettre cela dans la tête des Lot-et-Garonnais. Moi qui suis Maire, dès que je rencontre quelqu'un qui a envie d'investir, qui a envie de créer quelque chose, je leur dis que le Département, c'est tout de même LA plus grande collectivité. On me répond : « *Ah, non, non, je ne vais pas aller voir le Département, il n'a pas d'argent.* » On me disait cela dans les années 2021, 2022, où on engrangeait énormément d'argent. Alors c'est sûr, il y a l'alerte rouge parce que les chiffres commencent à rentrer dans une période un peu plus compliquée, mais il faut le rappeler, parce que les chiffres, c'est important. Les DMTO resteront quand même plus élevées qu'en 2019. Et la TVA où j'entendais ici : « *c'est une catastrophe* », la TVA est tout de même bien plus dynamique que nos ressources. Certes, elles sont dynamiques, mais pour l'instant, elles sont plutôt positives. Juste pour revenir sur la partie budgétaire.

Après, je suis heureux aujourd'hui, je retrouve enfin un hémicycle qui a de la couleur. Nous ne sommes pas d'accord. Enfin. Parce que parfois, nous pouvions nous poser des questions sur certains dossiers en nous demandant : « *que pensent-ils tous, l'un derrière l'autre ?* » Les discours sur la fraude sociale. Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit. Ou alors, vous êtes sourds. Il n'a pas du tout dit cela, il a demandé où en était la Commission de contrôle et j'aimerais bien que l'on réponde aux questions, parce qu'il y avait justement quelque chose d'intéressant, où on échangeait des actions de nos agents, où on en était, etc. Et, mon collègue Pierre CHOLLET a surtout dit quelque chose d'important. Il a parlé des différentes actions que nous pourrions faire sur le RSA. Et vous savez qu'à l'époque, quand j'étais Président du groupe, j'insistais à chaque réunion sur le RSA emploi saisonnier. On a fini par nous écouter au bout de plusieurs années, je crois que je l'ai répété pendant deux ou trois ans, parce que c'est la réalité du terrain. Ou alors les gens ne sont pas sur le terrain. À chaque fois que je visite une entreprise, on me dit : « *difficultés à recruter*. » Et pourtant, je ne vois pas le taux de chômage bouger beaucoup. On s'attaque à la formation, etc., mais nous savons que nous avons une difficulté. Nous disons juste que ce dispositif RSA emploi saisonnier, que nous avons porté et que vous avez fini par accepter, soit mieux expliqué, mieux géré pour qu'il soit efficace. Aujourd'hui, nous avons des restaurateurs qui ferment parce qu'ils n'ont pas assez d'employés, dans différents domaines du monde agricole, il y a des difficultés à recruter. Pierre CHOLLET dit que nous avons un dispositif RSA emploi saisonnier exploitons-le au bout. C'est du gagnant-gagnant pour tout le monde. Et ensuite, il vous incite à rentrer dans un dispositif qui était également proposé par l'Opposition – il n'y a rien de surprenant, je pense que nous avons répété cela pendant des années – c'est de permettre aux bénéficiaires de travailler quelques heures dans le monde de l'entreprise ou associatif. C'est important pour nous, et encore une fois, ce n'est pas stigmatiser, c'est là que nous avons une vraie différence de vision. Dans « revenu de solidarité active », il y a « active », et pour moi, ce terme est important. C'est les aider à remettre le pied à l'étrier, parce qu'une fois qu'une personne – même quelques heures par semaine – reprend une activité par exemple dans le monde associatif, c'est un réseau qu'elle s'ouvre, ce sont des personnes qu'elle voit le matin, c'est une envie d'aller aider les autres dans les associations. Et cela, pour moi, c'est positif. À l'époque, vous m'avez dit : « *il veut du travail obligatoire*. » Non, c'est remettre les gens en position active. Et je ne vois pas du tout ce qu'il y a de démagogique, au contraire, ce sont de bonnes propositions.

Alors, je suis content, parce que nous l'avons défendu pendant des années, et maintenant, cela est repris par le Gouvernement, et c'est testé par certains Départements. Allons regarder ce qu'il se fait ailleurs. Certaines choses sont bien, certaines choses ne sont pas bien, mais je trouve que Pierre CHOLLET a eu raison de remettre sur la

table les différents dispositifs. Nous ne sommes pas là pour stigmatiser telle ou telle personne. Nous savons que les services font un bon travail, nous savons que les personnes n'ont pas choisi d'être au RSA, nous savons tout de même, il faut l'avouer, qu'il y a certains malins qu'il faut combattre, c'est important pour la justice sociale dans ce Département, mais j'aimerais revenir sur l'essentiel de ce qui a été dit par Pierre CHOLLET : est-ce qu'on va dans l'expérimentation de ce RSA avec quelques heures ? Et comment fait-on pour pousser ce dispositif RSA emploi saisonnier, qui est un bon dispositif ?

Merci beaucoup.

Mme la Présidente. – Excusez-moi, mais je voudrais rappeler l'objet de cette session : ce sont les Orientations budgétaires. On n'est pas là aujourd'hui, pour parler de savoir si en 2 clics on peut percevoir le RSA, si on leur impose des heures de bénévolat, si la Loi France Travail est mise en application. Je rappelle que les décrets ne sont pas sortis et qu'elle ne sera mise en application qu'en 2025. Que sur les 15 heures qui devraient être proposées aux bénéficiaires RSA, on ne sait pas qui va les rémunérer. Donc écoutez, je pense qu'il faut se recentrer sur le débat d'aujourd'hui, à savoir les Orientations Budgétaires. Si pour vous elles se réduisent juste à analyser comment sont accompagnés les bénéficiaires du RSA dans notre collectivité, je trouve que c'est bien réducteur, et ça veut peut-être dire que vous n'avez pas grand-chose d'autre à dire.

Ce que je veux dire aujourd'hui, vous faites bien de lever le doigt, Monsieur DEVILLIERS, parce qu'il y a une chose sur laquelle je voudrais revenir : vous nous avez rappelé qu'effectivement, Monsieur DEVILLIERS nous avait dit que l'année dernière, au regard des taux d'intérêt, nous aurions dû emprunter davantage. Mais enfin, Monsieur DEVILLIERS, on emprunte quand on aurait besoin d'investir et quand nous avions l'autofinancement que nous avions, c'était complètement incohérent. Quand on fait des emprunts, on doit rembourser le capital de la dette pour des investissements. Quand on est en capacité d'afficher 100 M€ d'investissement, alors que quelques années auparavant on était à la moitié, franchement, ce n'était pas logique d'emprunter pour faire des réserves. Ça ne sert pas à ça l'emprunt. Si on emprunte pour investir. Je vais fermer cette parenthèse.

Ce que je vois,moi aujourd'hui, c'est qu'on est en capacité, au regard des chiffres que nous l'on propose, c'est d'entrevoir un budget à l'équilibre. Vous avez bien compris, vous avez rappelé aussi, Monsieur LEPERS, comme vous le faites souvent, que soi-disant, les pauvres concitoyens lot-et-garonnais pensent que le Département est exsangue et que vous vous êtes persuadé du contraire. Vous n'étiez pas aux assises, mais j'imagine que vos collègues vous ont fait un retour : le Président François SAUVADET, qui n'est pas du tout de ma couleur politique, tient exactement le même discours que moi. Là, je ne joue pas avec les chiffres, je suis en train d'essayer de construire un budget pour porter les politiques publiques que nous avons décidées et notamment, les politiques que la majorité a décidées. Aujourd'hui, ce qui est *a priori* certain c'est que nous allons être en capacité de vous proposer un budget à l'équilibre avec un investissement important de 70 M€, un budget ambitieux qui sera là pour continuer à accompagner les Lot-et-Garonnais dans leur quotidien. Et c'est ça que je veux retenir. Aujourd'hui, les investissements doivent essentiellement aller aussi sur nos compétences, chose que nous faisons au travers des collèges, au travers des routes, au travers de toutes nos compétences obligatoires, et au travers de ce qui est aussi le cœur de nos missions : le travail social, l'accompagnement des gens en difficulté. Aujourd'hui, vous stigmatisez les bénéficiaires du RSA, mais moi ce qui m'interpelle aujourd'hui, c'est le reste à vivre de nombreux Lot-et-Garonnais qui travaillent, des couples qui travaillent, des couples qui ont des enfants et qui la fin du mois aujourd'hui ce n'est pas le 25 ou 26, c'est le 15 du mois. Et c'est ce qui m'importe. Donc, aujourd'hui, le budget que j'espère nous allons proposer en février prochain – il reste encore à affiner, nous n'avons pas tous les derniers chiffres – est un investissement important, on restera le premier investisseur du Département et on continue à accompagner au mieux toutes les strates de vie des Lot-et-Garonnais, c'est-à-dire des plus petits aux plus anciens.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

M. DEVILLIERS. – Madame la Présidente, chers collègues. Alors moi, cela fait un moment que je ne disais rien, tout le monde me tombe dessus, je trouve ça assez sympathique. Je vais vous demander de l'argent, Madame la Présidente, alors autant en profiter maintenant.

Plusieurs choses, moi je reviens au débat d'orientations budgétaires, puisque c'est plus ma partie que d'autres sujets. J'entends bien, Monsieur DEZALOS et vous, Madame la Présidente, que je raconte des bêtises, que je suis un imprudent et que nous nous sommes trompés.

Je rappelle juste que nous avons un Débat d'orientations budgétaires sur lequel nous devons décider de ce que nous allons faire du Département pour l'année prochaine et pour les années à venir. J'entends que vous nous expliquez, et je comprends l'intérêt politique de le faire, que nous allons avoir un effet ciseaux, que nos recettes sont appelées à diminuer et qu'effectivement nos dépenses vont augmenter, et c'est sans doute la réalité. Et en même temps – je ne sais pas qui est le plus macroniste dans cette salle – vous nous expliquez que vous avez un budget d'investissement extrêmement ambitieux, fort, etc., ce qui est assez vrai. Mais on joue à se faire peur à ce moment-là. Ou nous considérons que nous avons un effet ciseaux qui va arriver et que nous allons avoir une épargne nette négative, que notre désendettement va être compliqué, et à ce moment-là, il faut commencer à réduire la voilure d'investissement. Ou alors effectivement, la situation s'annonce plus compliquée, plus périlleuse que le confort que nous avions dans les années précédentes et cela vaut encore le coup d'être le premier investisseur public parce que nous avons un intérêt à porter la consommation, y compris dans notre Département. Là où je vous rejoins, Madame la Présidente, c'est quand vous dites : « *quand l'économie va, tout va*. » pour nos recettes. Et c'est vrai. Donc, c'est comment est-ce qu'on fait pour maintenir l'attractivité du Département ? Je pense – et là, je rejoins assez ce que vous dites – qu'il faut un investissement important. Par contre, il ne faut pas jouer à se faire peur non plus. Effectivement, la situation va devenir un peu plus compliquée, et nous avons perdu la maîtrise de nos taux. Mais, cela dit, j'ai repris la vidéo avant de venir ce matin, de nos échanges du budget. Effectivement, l'Opposition était plus d'avis de dire d'avoir des DMTO un peu plus importantes, mais par contre, on était beaucoup plus prudents sur la TVA que vous. Résultat, nous avons un point partout, nous nous sommes trompés, vous aussi, balle au centre. Et j'adore le centre, vous le savez.

Donc après, je ne voudrais pas que l'on fasse de faux procès à l'Opposition sur la partie budgétaire, nous ne sommes ni des imprudents ni des casse-cous, nous sommes dans une logique effectivement raisonnable et je pense, vous pouvez nous en savoir gré, on n'est pas non plus en permanence en train de vous attaquer sur le sujet. C'est le premier point.

Ensuite, Madame la Présidente, vous m'avez expliqué qu'il ne s'agissait pas d'emprunter pour emprunter et d'avoir une cagnotte. J'avais saisi la question et Monsieur DELRUE m'avait répondu : « *vous comprenez, en période d'inflation, avoir une cagnotte, ce n'est pas forcément très intéressant* », et je suis d'accord avec ce qu'il a dit. Par contre, quand vous vouliez un exemple concret d'acte manqué, et ce n'est pas un grief, je ne l'avais pas forcément vu non plus. Mais cet argent que nous aurions pu emprunter à bas taux, nous aurions pu l'utiliser – et ça a été rappelé par Jacques BORDERIE à l'occasion de plusieurs sessions – pour justement accélérer notre transition énergétique, poser des panneaux photovoltaïques, notamment sur – j'allais dire nos gymnases, mais peut-être pas – nos collèges, etc., et là, développer de nouvelles ressources. Et là, pour le coup, notre emprunt aurait été neutralisé par les ressources de revente de l'électricité. Et je pense c'est ça, qu'on aurait pu faire ça, qu'on ne l'a pas fait, mais pour le coup ça n'avait pas été spécialement demandé dans les différents Débats d'orientations budgétaires. Mais je ne veux pas que l'on dise non plus que nous n'avons pas d'idées et que nous ne faisons que taper sur les pauvres pour dire que nous allons rééquilibrer grâce aux pauvres les recettes du Département. Non. Il y a sans doute un sujet sur la fraude, parce qu'en tant que Maire, comme tous les autres Maires ici, nous avons des exemples de comportements parfois un peu limites, pour ne pas dire très limites. Mais effectivement, ne généralisons pas et n'en faisons pas un sujet qui occulterait les autres sujets.

Donc moi, je pense qu'on aurait pu continuer à emprunter, à nous désendetter moins, mais peut-être à ce moment-là pour nous concentrer sur des ressources financières que nous aurions pu avoir dans les années à venir.

Le 3e point – puisque nous parlons Débat d'Orientations Budgétaires – est celui du tourisme. Si j'ai bien compris, nous allons lancer un nouveau schéma l'année prochaine, c'est très bien. J'ai envie de dire, ce sera un schéma de plus qui va sans doute nous apprendre, en enfonçant les portes ouvertes, qu'il nous faut développer le *slow* tourisme, la navigabilité, enfin tout ce qu'on entend depuis quelques années. Simplement, je trouve que si nous partons du principe que vous avez raison et que à ce moment-là, l'attractivité du Lot-et-Garonne repose sur l'accent économique, je pense que le tourisme, aujourd'hui, est un secteur économique sur lequel nous n'investissons pas assez. J'étais mercredi, à une réunion avec le SMAVLOT et différents acteurs à la mairie de Saint-Sylvestre-sur-Lot pour l'aménagement des berges du Lot côté Saint-Sylvestre, et j'étais mardi, avec des élus du Lot sur cette problématique aussi. En fait, je me suis rendu compte que le Lot-et-Garonne souffrait d'un déficit d'image – et je ne jette la pierre à personne, mais c'est un constat – puisqu'aujourd'hui, on est même en train de se dire dans le haut de la vallée du Lot, à l'amont, que finalement, on aurait plutôt intérêt à essayer de capitaliser sur l'image du département du Lot que de celui du Lot-et-Garonne. Parce qu'en fait, l'intérêt de la vallée du Lot, c'est justement de se raccorder à une image positive, l'image positive quand on parle Lot, c'est aussi le

département du Lot, plutôt que celui du Lot-et-Garonne. Et je pense que c'est un vrai problème sur lequel nous devrions vraiment investir, parce que nous avons créé un petit groupe de travail avec les 5 plus beaux villages de France, Madame TONIN, pour le CDT nous accompagne dans ce sujet. Et là, vous noterez mon caractère très raisonnable, c'est que nous avons eu une réunion dans laquelle on était plus ou moins en train d'expliquer que le Département devait être au service des 5 plus beaux villages et de leur communication et de leur visibilité, on m'a expliqué que le Département n'était pas au service de ces 5 communes, mais à l'échelle de tout le Département, ce qui est tout à fait logique. Donc, à la réunion de mercredi, j'expliquais qu'il ne fallait pas seulement vanter la vallée du Lot, mais aussi l'ensemble du Département. La vallée du Lot étant à ce moment-là un fer de lance, éventuellement.

Tout ça pour dire que, le constat que je fais aujourd'hui, c'est que dans le DOB qui nous est présenté, il serait intéressant de dispatcher les ressources de manière à beaucoup plus investir sur notre volet touristique et la promotion que nous faisons de notre Département à tous niveaux.

Oui, y a un schéma qui est en cours, mais je pense les schémas, on les connaît. On va perdre un an à le faire, ensuite, on va discuter de ce qui est proposé, qui ne sera, à mon avis, pas très innovant, mais je pense que si nous ne voulons pas rater le coche de l'année prochaine et des années à venir, il nous faut absolument investir, d'autant que nous avons déjà commencé à investir. Le transbordeur sur la vallée du Lot est une excellente chose, et vraiment, je pense qu'il faut qu'on aille beaucoup plus loin et qu'on distribue de nouveaux éléments financiers au CDT ou à nos acteurs touristiques pour pouvoir ne pas rater les années qui viennent, qui seront elles, je pense, des années touristiques en termes d'économie et qui abonderont nos finances départementales.

J'ai été un peu long, je m'en excuse et je vous remercie.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur DEVILLIERS.

Mme TONIN. – Merci Madame la Présidente. Quelques précisions. Je me suis interrogée. Tu parles d'un schéma l'année prochaine, et j'ai regardé les services en disant : « *Mais quel schéma ?* » Il n'y a pas de schéma. Le schéma touristique cette année on l'a voté cette année.

M. DEVILLIERS. – J'ai mal lu, alors.

Mme TONIN. – Ah ! Voilà. Il a été voté. On l'a présenté ici. Je n'ai plus la date.

M. DEVILLIERS. – Cela ne m'a pas impressionné du tout.

Mme la Présidente. – Ce qui est en cours, c'est le schéma des signalisations touristiques. Mais le schéma du tourisme a été voté l'année dernière.

Mme TONIN. – Voilà, c'est ce que j'allais dire. Après, il faut quand même rappeler que la politique touristique du Département est portée par l'Agence de développement touristique, l'ADRT, elle a quand même 1 450 000 € par an pour conduire sa mission. Des moyens sont déjà mis sur l'attractivité touristique du Département. Je suis d'accord avec toi sur la vallée du Lot, mais il y a plein d'autres vallées qui peuvent aussi être mises en avant et c'est l'objet d'une départementalisation du tourisme et de son attractivité.

Mme la Présidente. – Évidemment, on peut toujours faire mieux et je crois qu'en termes d'attractivité, le tourisme est une porte d'entrée pour faire venir de nouveaux habitants en Lot-et-Garonne, c'est une évidence. Donc, il faut effectivement qu'on exploite ça. On travaille de façon conjointe avec la CCI qui a fait un sondage et je pense qu'il y a eu plus de 3 000 réponses. Nous devons nous voir rapidement pour partager avec eux qu'est-ce qui ressort de ce sondage. Oui, effectivement, le tourisme est une porte d'entrée d'attractivité de notre territoire, et nous devons, les uns et les autres, l'ADRT, le Conseil départemental, peut-être le SMAVLOT, même si je ne suis pas sûre que ce soit la mission prioritaire du SMAVLOT. En tout cas, les orientations que souhaite prendre le nouveau Président, je ne suis pas sûre que c'est celle du tourisme sur laquelle il souhaite aller plus précisemment. Il n'empêche qu'il y a pleins d'acteurs touristiques, il y a tous les offices de tourisme, donc c'est effectivement un sujet important pour notre Département.

Mme TONIN. – Je rebondis sur ce que tu viens de dire, parce qu'il est important de rappeler que la compétence du tourisme est partagée entre le Département, les intercommunalités et la Région. Chacun a un rôle à jouer dans son propre territoire. Les intercommunalités travaillent le tourisme à l'échelle de leurs offices de tourisme, le Département à l'échelle de l'ADRT, la Région à l'échelle du Comité régional, et chacun a des budgets qui permettent d'aller plus loin dans la promotion touristique.

Je fais une toute petite parenthèse, si tu me l'autorises, sur la convention qu'on a signée avant-hier à Montauban. On a signé un partenariat avec le Tarn-et-Garonne et le Gers. Un contrat de territoire, qui est un contrat de destination, qui permet de flécher des fonds. Ce sera 10 000 € pour l'ADRT, pour les 3 ADRT. Il y a des fonds qui sont donnés à l'échelle régionale, ça représente 600 000 €, je crois, pour le plan de communication de ces 3 Départements réunis sous une même destination Sud-Ouest, avec une promotion qui est vouée à l'international et notamment fléchée sur l'Espagne et les pays « nordiques »: la Hollande, l'Angleterre. Vraiment un coup de projecteur qui sera proposé pendant 3 ans.

M. DEVILLIERS. – Oui, je suis d'accord sur le fait qu'on investit déjà 1 M€, mais je pense que le Département pourrait justement être beaucoup plus acteur. Nous avons des investissements lourds qui doivent être réalisés sur la vallée du Lot, parceque c'est celle que je connais le mieux. Mais j'imagine très bien qu'il peut y en avoir ailleurs. Nous avons des ports. Maintenant que nous avons fait le transbordeur, on va pouvoir aller jusqu'à Uzech. Il y a des ports à aménager, il y a des plages à aménager, et c'est là où je pense que pour l'instant, ça n'apparaît pas dans le dossier FACIL par exemple. Forcément, avec des projets comme ça, on est à pas à 150 000 €. Je ne vais pas rouvrir la boîte du 3e étage de la fusée du FACIL, mais j'y reviens vraiment. L'agriculture vit des temps difficiles, l'agrotourisme est un moyen depuis longtemps que nous utilisons pour arriver à compléter les revenus des agriculteurs. Les premiers ambassadeurs finalement du Lot-et-Garonne sont les touristes qui viennent et qui repartent et qui sont très contents de ce qu'ils ont trouvé en Lot-et-Garonne. Et on le sait tous, on a un super département. Puisque nous sommes en train de faire des choix budgétaires, et que nous ne voulons pas forcément nous consacrer sur l'économie, des ressources, alors à ce moment-là trouvons de nouvelles ressources, et pour moi, le tourisme est un élément assez fort de finances à venir. Il ne s'agit pas de remettre en cause ce qui est déjà fait, mais je pense que nous pourrions aller plus loin et que le Département pourrait être plus moteur sur le sujet.

M. LEPERS. – Je pense que c'est très important ce que vient de dire notre collègue DEVILLIERS et comme on est dans les orientations, j'espère qu'on va vraiment pouvoir vous donner quelques indications futures sur ce sujet qu'est le tourisme, parce qu'on est à un moment de bascule vraiment important, et le transbordeur, il n'est pas là Daniel Borie, est quelque chose d'extrêmement important. Mais le transbordeur, sans aménagement, sincèrement, cela ne sert pas à grand-chose. On a à créer des plages, des ports, etc. Et, on va y arriver, tu l'as dit, aujourd'hui, on parle essentiellement du tourisme en amont sur le Lot, mais en Lot aval, tous les indicateurs, toutes les analyses que nous recevons le long du Lot indiquent qu'on a un potentiel important. Alors sûrement pas le même, nous n'avons pas forcément le même patrimoine, mais on a un potentiel énorme. Mais les collectivités qui sont tout le long du Lot sont souvent des petites collectivités qui n'ont pas forcément des moyens extraordinaires pour investir. Donc oui, il y a la Région, mais je pense que le Département ne doit pas se défausser sur ce sujet. On est à un moment particulièrement charnière avec le transbordeur, et il faut qu'on investisse, vraiment, il faut que le Département aide à investir dans tous ces équipements et je pense que c'est un sujet qui est bien plus important qu'on l'imagine en termes de retombées économiques, d'emplois, etc., pour le territoire.

Mme la Présidente. – Madame KHERKHACH va finir par être vexée et je pourrais le comprendre.

M. DEVILLIERS. – Je m'excuse, c'est juste parce que j'ai oublié de vous demander de l'argent.

Mme la Présidente. – Cela aurait été étonnant.

M. DEVILLIERS. – N'est-ce pas ? Mais là, vous allez voir, c'est tout petit par rapport aux gymnases. Vous avez dû recevoir, cette semaine, un courrier de l'association du Label des Plus Beaux Villages de France qui vous a proposé un partenariat. Alors c'est un sujet qui avait déjà été abordé, je crois, par Daniel BORIE en des temps plus lointains, et Valérie TONIN est peut-être au courant. Nous avons été destinataires, nous, les Maires des Plus Beaux Villages de France, avons été destinataires d'un courrier qui vous est destiné où il est expliqué qu'il est proposé au Département du Lot-et-Garonne d'être partenaire de l'association du Label des Plus Beaux Villages de France à raison d'un coût de 500 € par village labellisé du Département. Ce qui ferait pour le Département 2 500 €.

Mme la Présidente. – C'est énorme.

M. DEVILLIERS. – Comme le dirait mon cher collègue DEZALOS, c'est l'équivalent d'un « pet de coucou sur une toile cirée ». C'est à la hauteur du DOB. Mais c'est pour cela que j'en parle, parce qu'ils m'ont saisi cette semaine, parce que visiblement, ce n'est pas la première fois que la demande a été faite et le Département ne s'est pas montré très enclin à y répondre. Donc, je profite du DOB pour vous saisir de la question, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. – D'accord. Madame KHERKHACH.

Mme KHERKHACH. – Merci Madame la Présidente. Mon intervention portera sur le débat qu'il y a eu sur les BRSA, mais il était néanmoins intéressant que des collègues interviennent avant moi pour rappeler la force des propositions de notre groupe, et je trouve que finalement, à la fois, dans la mesure où nous sommes sur un Débat d'Orientations Budgétaires au vu du niveau des dépenses engagées sur les dépenses sociales du Département à hauteur de 63 %, quand même il est sain de parler de ce sujet qui est le RSA et de rappeler aussi nos convictions, réaffirmer nos convictions à ce sujet en tant que groupe d'Opposition. En ce sens, je trouve qu'il est assez peu honnête intellectuellement de votre part que d'avoir tenté ce matin de nous réduire uniquement à des propositions en direction des BRSA, en direction des pauvres. Là, vraiment, non, vous n'allez pas trouver un écho favorable et crédible à ce sujet.

Je crois que ce matin, à travers les propositions de notre Président, c'est important pour nous de réaffirmer que nous devons retrouver une ambition, une exigence du retour à l'emploi pour nos bénéficiaires du RSA, en plus, dans un contexte particulièrement favorable au retour à l'emploi, que nous croyons que le dispositif cumul RSA travail saisonnier en lien avec le monde associatif, que ce soit sous les formes de bénévolat ou de travail à travers les heures à proposer au BRSA peuvent être une belle opportunité aussi de rencontre entre un demandeur d'emploi et une association ou une entreprise qui ne se ferait pas naturellement. Parce que vous savez très bien qu'il y a aussi des entreprises qui ne prennent pas spontanément des bénéficiaires du RSA et en ce sens, ce type de dispositif peut être aussi une belle opportunité de rencontre et de retour à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Par ce positionnement, nous rappelons une valeur et une boussole cardinales de notre groupe. Et je pense que nous la partageons avec vous. C'est de dire que la dignité d'une personne se retrouve d'abord par le travail. C'est ce qui va lui permettre de gagner en estime de soi. Ça va lui permettre d'accéder à une reconnaissance sociale. Ça va aussi, et bien sûr, permettre d'accéder à des ressources financières supplémentaires par rapport à la situation dans laquelle elle est aujourd'hui, de participer à l'augmentation de son pouvoir d'achat. Madame la Présidente, vous parliez effectivement de ces classes moyennes aujourd'hui qui sont en difficulté parce qu'elles ne cochent pas les cases pour être soutenues financièrement et c'est bien pour éviter que nos bénéficiaires du RSA ne basculent dans des précarités et des formes de pauvreté plus importantes qu'il est important que nous soyons très proactifs dans la mise en place de dispositifs, d'innovations pour favoriser le retour à l'emploi.

Voilà ce que je voulais préciser ce matin, à mon niveau. Je vous remercie.

Mme GONZATO-ROQUES. – Juste pour dire qu'au-delà des valeurs et de la vision sociétale que nous pourrons porter respectivement, je crois que nous déclinons l'ambition et l'exigence dans les 100 pages de projet que nous vous proposons pour ce Débat d'Orientations Budgétaires. Ces 100 pages égrainent comment construire le monde de demain, comment rendre l'égalité effective, comment être auprès des territoires pour les accompagner en termes de mobilité, de logement social, d'économies énergétiques, comment conforter la citoyenneté. Donc, moi je renvoie à ce projet qui est un projet d'actes posés, avec un financement que nous verrons en 2024 et qui montre de quelles façons nous mettons en œuvre nos valeurs et notre vision sociétale.

M. CHOLLET. – Après ce débat, je voudrais qu'on revienne sur les relations des collectivités avec l'État. Parce qu'effectivement, c'est un problème central, c'est-à-dire majeur. Avec un État très endetté et des collectivités qui patinent, qui ont eu, certes, une embellie en 2021-2022, mais qui patinent parce que effectivement la situation sociale de nos compatriotes est difficile. Alors, je suis revenu avec vous de Strasbourg avec beaucoup d'espoir. Parce que créée à Agen, cette volonté de reconstruire une nouvelle décentralisation, elle existe. Elle existe et elle doit se discuter à un très haut niveau, bien sûr, où nous ne serons pas, mais qui peut-être est porteuse d'espoir. Elle se base sur deux points essentiels.

Ce que j'ai dit par rapport à 2022. 2022, l'État français convulse quand il voit que les collectivités locales ont 4,8 Md€ de plus que prévu dans les caisses. C'est pour cela qu'en 2022, il fait payer aux collectivités un certain nombre d'actions, avec le ministère des Finances en premier, Bercy, qui fait payer aux Départements un paquet d'actions qui font qu'effectivement nous râlons et que nous nous en prenons à l'État. Le changement est que : comme les dépenses se sont énormément majorées et que ce DOB ce n'est pas uniquement un problème de perte de recettes, ce sont vraiment des augmentations majeures de dépenses qui vont être pérennes. C'est pour cela que s'est compliqué.
Surtout que, deuxième point, comme l'Etat et la Cour des comptes l'a montré en 2023 et 2024 les collectivités locales vont se trouver en déficit, l'État change de discours, et on l'a senti à Strasbourg, avec la présence de beaucoup plus de ministres, une Première ministre qui vient dès le début des débats jusqu'à la fin et qui écoute, pour une fois, à la fois le discours du représentant de la Gauche et celui de la Droite et du Centre. Donc, il se passe des choses. J'espère que vraiment nos grands représentants vont s'accorder sur des choses qui permettent à la fois de faire attention à l'État qui, à mon avis, est dans une situation tellement difficile qu'il devrait plus se réaxer vers ses compétences régaliennes et donner un peu plus d'oxygène – et c'est un pneumologue qui parle – aux collectivités locales, pas forcément que financier, peut-être que nous, collectivités locales, puissions aller chercher d'autres crédits et d'autres financements.

Donc, pour ne pas ternir le tableau, j'espère qu'à haut niveau, dans la répartition État/ collectivités locales, nos décideurs sauront s'entendre.

Mme la Présidente. – Pour le coup, je partage vos propos et j'espère qu'effectivement on passe de la défiance à la confiance, parce c'est quand même ça aujourd'hui. Toutes les collectivités territoriales se méfient des annonces que peut faire le Gouvernement, et quand toutes les collectivités demandent plus de décentralisation, je pense que c'est une réalité. Je pense qu'en termes d'efficacité et d'efficience, les collectivités sont capables de mener les missions quand elles sont bien définies, et de travailler aussi avec l'État de façon tout à fait constructive. Donc, moi aussi, j'aspire à plus de décentralisation, maintenant, j'ai des doutes au regard de la mission qui a été donnée à Éric WOERTH qui devait aller jusqu'en 2024 et entre temps, on demande à Madame VAUTRIN et au Maire de Charleville-Mézières de retravailler dessus. Donc, on se demande si, finalement, tout n'est pas fait pour retarder, le plus tard possible, plus de décentralisation. J'espère me tromper, mais il faut qu'enfin l'État fasse confiance aux collectivités, quelles qu'elles soient.

Pouvons-nous prendre acte du fait qu'il y a eu un débat d'orientation budgétaire ? Je vous remercie.

Qui est contre le fait qu'on est pris acte, qui s'abstient et qui acte qu'on a pris acte du DOB. Le débat a eu lieu.Je vous remercie.

VOTE : ***L'Assemblée prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaire pour 2024 sur la base du rapport communiqué par la Présidente***.

COMMISSION RURALITE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

Mme la Présidente. – Nous allons maintenant procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour. La Commission Ruralité, Développement Durable et Environnement. C'est Madame DHÉLIAS, à qui je vais donner la parole, qui va présenter ce dossier, ainsi qu'à Madame LE JOUBIOUX pour la présentation d'un PowerPoint.

Je présenterai rapidement le rapport 4007 sur la création de l'Atelier des Transitions.

Mme DHÉLIAS. – Madame la Présidente, mes Chers Collègues, avec Maéva, nous allons vous présenter le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

C'est vrai que la question de la transition écologique et énergétique est depuis longtemps une préoccupation du Département. En 2021, l'Assemblée départementale avait déjà déclaré en Lot-et-Garonne un état d'urgence climatique avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2030. La hausse générale des prix, et en particulier ceux de l'énergie s'est imposée à tous les Lot-et-Garonnais et rend encore plus nécessaire l'évolution vers une plus grande sobriété. Cette crise énergétique et l'inflation qui en découle touchent d'autant

plus durablement les ménages les plus modestes et les habitants des zones rurales qui dépensent plus que la moyenne pour le carburant et les factures d'énergie. C'est 12 % de leurs dépenses qui sont consacrés à ces postes, contre 6 % pour un ménage de l'agglomération parisienne, selon l'INSEE.

Les compétences des Départements permettent d'agir à plusieurs niveaux. D'abord sur les compétences qu'il détient en propre en matière de solidarité sociale et territoriale, de voiries, de collèges, etc. Mais il peut également, au-delà de ses compétences strictes, avoir un rôle de coordination et d'accompagnement des projets de territoire. La lutte contre la précarité énergétique pour laquelle il est le chef de file en est un exemple récent. Ce rapport permet de décrire de manière transversale et très concrète des actions que nous avons engagées en matière de transition écologique, mais aussi de décrire notre stratégie pluriannuelle en la matière le plus long terme et d'anticiper les financements qui seront nécessaires pour la soutenir, autour, par exemple :

- de la gestion du patrimoine immobilier, gestion de l'énergie, rénovation des bâtiments et des collèges,
- de l'accompagnement des territoires pour que la dynamique de revitalisation nécessaire des bourgs-centres soit une opportunité concrète d'intégrer la transition écologique à chaque projet de territoire, sobriété foncière, végétalisation, rénovation du bâti, intégration des mobilités douces, etc.,
- de la mise en œuvre des interventions du Département pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des Lot-et-Garonnais, que ce soit sur l'habitat, la mobilité, l'éducation à l'environnement,
- de l'accompagnement de l'agriculture et de l'environnement local vers un modèle plus résilient leur permettant de répondre aux défis de l'adaptation aux changements climatiques.

Le rapport que nous allons présenter se compose de 18 fiches permettant d'approfondir les actions mises en œuvre et leurs contributions aux objectifs du développement durable. Il permet un suivi annuel et synthétique à l'avancement des sujets identifiés tout en intégrant les nouvelles actions et les partenariats réalisés. Tous les sujets ne sont pas traités dans le RADD, mais peuvent faire l'objet d'un renvoi à d'autres documents réalisés spécifiquement comme c'est le cas pour le sujet de l'égalité homme-femme qui est effectivement un objectif mondial de développement durable.

2023 a été une année de planification pour le Département avec la définition ou le renouvellement de ses interventions sur de nombreux thèmes : mobilité, habitat, biodiversité, insertion, autonomie, et sur son propre patrimoine immobilier. La transition écologique se met ainsi concrètement en œuvre au sein de ces politiques sectorielles.

Maéva LE JOUBIOUX va vous faire le défilé des fiches. Je vous remercie.

Présentation d'un diaporama - p 49

Mme LE JOUBIOUX. – Bonjour à tous, c'est un exercice que vous connaissez désormais, mais qui est effectivement réglementaire. Cela reste toujours l'occasion de s'interroger sur les actions départementales au regard du développement durable, et puis, c'est aussi un travail collectif des services et d'ailleurs, de nombreuses Directions ont contribué encore cette année à ce rapport.

Je vous balaye rapidement, je vous rassure les différentes catégories présentées dans ce rapport, avec à peu près, une diapositive par catégorie.

Si on démarre avec la question de la participation citoyenne, les actions du Département continuent à s'appuyer sur les dispositifs qui ont été mis en place, le Conseil Consultatif Citoyen qui a rendu 4 avis cette année, le Conseil Départemental des Jeunes, qui agit aussi sur la thématique du développement durable et de budgets participatifs citoyens. Mais on peut aussi noter cette année que, par exemple, le Plan Routes et Déplacements du Quotidien a permis une vraie concertation aussi à la fois via ce Conseil Consultatif Citoyen et les ateliers qui ont été mis en place, mais aussi avec de la consultation publique, via une enquête mobilité, ou encore en intégrant les différentes catégories d'usagers à l'élaboration de ce Plan.

Du côté des énergies renouvelables, vous le voyez, on atteint en Lot-et-Garonne sur les derniers chiffres un peu plus de 20 % de la consommation annuelle qui correspond à la production d'énergie renouvelable. Ça augmente progressivement, et on le voit notamment en étant membre du Comité technique des énergies renouvelables qui a de nombreux projets, avec par exemple 28 projets photovoltaïques qui ont été examinés cette année et qui devraient donc permettre d'augmenter progressivement cette proportion. Il est donc important que l'avis soit rendu

en amont des projets photovoltaïques en tenant compte des enjeux agricoles, paysagers, urbanistiques, risques, etc. C'est ce à quoi s'attache ce Comité technique.

Du côté de l'habitat, un Plan Départemental de l'Habitat qui a été voté en début d'année, qui s'est aussi attaché à avoir des objectifs de développement maîtrisé et durable pour l'habitat en Lot-et-Garonne, avec une sobriété foncière qui est de toute manière nécessaire, la remobilisation des logements vacants qui est importante également en termes de revitalisation des centres-bourgs et l'amélioration de l'habitat d'une manière générale qui est quand même un enjeu très fort en Lot-et-Garonne. Différentes actions en découlent, et un renouvellement des interventions du Département en matière d'habitat.

En parallèle de ce Plan départemental, vous avez également la création du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie qui permet vraiment d'aller à domicile et d'apporter à la fois conseil (réduction des consommations) et surtout orientation des ménages vers les différents dispositifs en fonction de leurs problématiques puis en parallèle, également, nous avons contractualisé avec le bailleur social départemental Habitalys différents objectifs qui intègrent notamment des objectifs de rénovation et de transition écologique.

Toujours sur l'aspect bâtimentaire, au niveau des bâtiments départementaux et collèges, on a désormais une stratégie à mettre en œuvre, notamment pour atteindre les objectifs du décret tertiaire qui concerne nos 26 collèges et 22 bâtiments départementaux. Vous avez donc à la fois la mise en œuvre du Plan Collèges et la mise en œuvre du Plan de Rénovation des Bâtiments qui est nécessaire et qui se poursuit.

Du côté de l'aménagement du territoire et mobilité, bien sûr le Plan Routes et Déplacements du Quotidien qui a également été voté cette année, puisque même si la voiture concerne énormément de trajets pour les Lot-et-Garonnais – et ça pèse aussi d'ailleurs sur le budget des Lot-et-Garonnais – il est important d'accompagner de plus en plus d'aménagements cyclables et ce qu'on appelle la mobilité solidaire avec l'appui d'un nouveau coordonnateur départemental.

Côté des territoires et de la transition écologique, il y a également eu la première année de mise en œuvre du FACIL qui a permis de privilégier les projets qui se tournaient vers la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs et qui s'inscrivaient justement dans une démarche de transition écologique. Toujours côté assistance technique, il y a également le financement, via le Fonds vert, pour deux postes qui permettent d'accompagner justement les collectivités sur des nouveaux sujets comme le renouvellement urbain, la renaturation par exemple, et l'habitat.

Pour l'économie verte, cela concerne essentiellement la feuille de route sur l'économie sociale et solidaire qui a été mise en place il y a quelques années. Avec une nouveauté, cette année, sur l'outil de financement participatif Yuzu, qui permet de développer un nouveau moyen de financement des projets. Et sur le label « Du 47 dans nos assiettes », la labellisation de 7 établissements « bio engagés » cette année.

L'agriculture avec la mission d'information et d'évaluation sur les transitions agricoles dont vous avez parlé et l'environnement qui s'est structuré au niveau des Espaces remarquables de biodiversité et qui permet aussi de développer ce volet avec les 14 sites qui existent et les 4 sites qui sont en démarche de labellisation.

Enfin, sur l'éducation à l'environnement et au développement durable, on continue à soutenir les associations. Les services du Département organisent aussi directement des parcours pédagogiques et il y a également les Journées Départementales de Nettoyage de la Nature qui ont eu lieu pour la 2e fois et qui ont permis de réunir 90 communes, donc une proportion assez importante, là où l'an dernier 65 avaient déjà participé.

Enfin, concernant la lutte contre la pauvreté, on retrouve, dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, une grande partie des actions qui sont contractualisées avec l'État.

Vous retrouvez, en fin de diaporama, les contributions de l'ensemble de ces actions aux différents objectifs de développement durable. Vous remarquez que les actions sont plus importantes sur l'objectif des villes et communautés durables ou encore sur les inégalités réduites, puisque ça correspond aux compétences du Département essentiellement. L'objectif sur la lutte contre les changements climatiques est quelques choses d'assez transversal et se retrouve dans de nombreuses actions que nous menons.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ou des remarques sur le rapport qui vient d'être présenté ? Rapport très complet.

M. BOUSQUIER. – Merci Madame la Présidente. Merci pour ce rapport qui est très complet. Mais je souhaiterais revenir sur la fiche « énergies renouvelables » où il est noté un des objectifs d'élaborer une charte départementale sur les énergies renouvelables.

Lors de la dernière Commission Ruralité, je lis le compte rendu : « *Plusieurs Élus de la Commission s'interrogent sur les avancées concernant la charte sur le photovoltaïque. Un besoin d'harmoniser apparaît sur plusieurs territoires, notamment au regard des incidences de la loi sur l'accélération énergétique et les services rappellent que sur cette question, le Département n'est pas compétent.* »

Certes, le Département n'a pas la compétence, mais perçoit quand même les ressources de la taxe IFER qui sont aussi importantes que pour les communes et les EPCI. J'ai entendu parler de tourisme tout à l'heure. Je pense que sur le territoire de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, on a pratiquement 300 hectares de projets en agrivoltaïque. On a parlé de tourisme, et je me demande, dans certaines situations et connaissant certains projets, à quoi vont ressembler demain nos paysages. Parce que dans les 300 hectares d'agrivoltaïsme qui sont aujourd'hui en projets et en études, avec l'État qui parle de zones d'accélérations alors que les postes sources ne sont même pas dimensionnés pour accueillir les projets. Et je prends un autre exemple, nous venons de finir une aire de stationnement couverte avec des ombrières à Prayssas qui ne sera raccordées au mieux qu'en avril 2025. Pendant 2 ans, que fait l'investisseur ? C'est une hérésie écologique, d'une hérésie économique.

Je pense que le Département doit jouer son rôle, avec l'ensemble des collectivités locales et notamment les EPCI, qui ont tout le boulot administratif et qui, en plus, sont obligés de payer des modifications simplifiées par rapport au PLU, par rapport au PLUI. On a tout le travail et on partage la ressource avec le Département, dans une équité de 50/50. Les 50 % entre la commune et les EPCI c'est à discuter, mais en attendant, la compétence, vous l'avez pour toucher les 50 % liés à tous ces projets. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui des projets agrivoltaïques, il va y avoir partout. De plus, la Chambre d'agriculture pousse fort à ce sujet, se fou des paysages, car elle considère que cela pourrait être une caisse de retraite supplémentaire pour nos agriculteurs.

Et là aussi, il y a certains projets photovoltaïques au sol et j'ai un grand doute sur la continuité de la production agricole. Je pense qu'on doit tous nous mettre autour de la table, parce qu'il y a là un sujet de réflexion et d'accompagnement de l'ensemble des collectivités locales.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente. – Monsieur BOUSQUIER, je partage complètement vos propos. Ce sujet a déjà été abordé il y a déjà quelque temps – d'ailleurs, c'était le Préfet CHAVANNE – sur notre volonté de contribuer à l'écriture d'une charte. À l'époque – je n'ai pas évoqué ce sujet avec le nouveau Préfet – il nous a été dit que ce n'était pas de notre compétence. Seul l'État était en capacité de pouvoir écrire une charte, avec la DDT.

Je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait une charte avec un cadre réglementaire parfaitement défini. Effectivement, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs qui sont intéressés par la mise en place de ces panneaux, parce qu'il ne faut pas se leurrer, c'est aussi une ressource financière complémentaire, et au regard de la situation d'un certain nombre d'agriculteurs, on peut comprendre qu'ils puissent chercher de nouvelles ressources. Mais il faut qu'il y ait un cadre, parce que de nombreuses communes sont aussi sollicitées par des porteurs privés pour mettre des panneaux et je ne connais pas la totalité de la surface, si tout se faisait en Lot-et-Garonne, je pense que c'est très important.

Je rencontre le Préfet tous les deux mois et je mettrai ce sujet à l'ordre du jour, afin de voir avec lui et les EPCI comment travailler ensemble. Mais je vous avoue que je pense que cela ne va pas être simple, parce qu'il y a des avis contradictoires et, je ne suis pas experte en agriphotovoltaïsme, mais il semble d'abord que cela évolue très vite et que ce qui était proposé il y a quelque temps n'est plus ce qui est proposé aujourd'hui, que sous les panneaux, on peut continuer à travailler la terre et à y faire, parfois même de l'élevage. Mais, il n'empêche qu'en termes de visibilité, en termes de paysage, à mon sens, bien évidement ce n'est pas très heureux.

Je partage ce que vous dites et j'en parlerai au Préfet et nous verrons comment il peut organiser une table ronde avec l'ensemble des interlocuteurs.

M. BOUSQUIER. – Dans les projets, il y a tous projets, il y en a qui sont tout à fait acceptables. Vous avez parlé d'élevage. Quand on a des terres à très faible potentiel agronomique et où on ne peut faire que de l'élevage, ok. Il y a des situations en vallées au milieu de filets pare-grêle ou de serres avec de l'agriphotovoltaïque, tout à fait d'accord. Mais par contre, nous avons des situations de terres à fort potentiel agronomique, avec des réseaux d'irrigation dans lesquels la collectivité a investi, cela a coûté de l'argent. Mettre du photovoltaïque sur ce type de situations est difficilement acceptable. Ensuite, il y a un autre problème. Le développeur de projet aujourd'hui pousse fort, et quand on a des postes sources sur le territoire qui peuvent réceptionner des chantiers, je ne vous dis pas l'état de certaines routes. Nicolas LACOMBE, je pense que tu sais de quoi je parle. Aujourd'hui, les développeurs de projets mettent en avant les ressources pour les communes, pour les collectivités locales, et c'est le miroir aux alouettes. Si nous ne sommes pas vigilants, nous ne parlerons plus de tourisme sur le Département.

Franchement, je ne suis pas contre ces projets-là, bien au contraire, mais il faut avoir beaucoup de points de vigilance par rapport à la validation de ces projets, parce qu'on est en train de tout démolir. Vraiment tout.

Dans le cadre de la MIE, M. HOCQUELET, nous avions rédigé une fiche action pour cette charte photovoltaïque. Cette fiche action avait été définie, validée et votée. Merci.

Oui, nous allons nous emparer de ce sujet. Et nous verrons comment nous pouvons travailler, peut-être faire des propositions de travail avec les services de l'État pour que ce soit le plus constructif possible.

M. BOUSQUIER. – Surtout que certains territoires disposent déjà d'une charte. Nous ne partons pas d'une page blanche. Il suffit d'agglomérer les 4 ou 5 chartes que nous avons sur le Département et le travail est fait. Au moins, nous ne passerons pas d'une frontière à l'autre avec des choses complètement différentes.

Mme la Présidente. – D'accord.

Mme GONZATO-ROQUES. – Oui. Juste un témoignage. Notre territoire, la Communauté des Communes du Haut Agenais Périgord a besoin d'avoir un tourisme qualitatif et, depuis très longtemps, nous avons commencé le travail il y a 3 ans, nous avons réfléchi collectivement à une charte. Et nous avons, dans la Communauté, une charte pour les installations photovoltaïques. Cela donne lieu en Conseil communautaire à des discussions très intéressantes. Tous les projets passent par le Conseil communautaire en termes de discussions par rapport aux avantages et aux inconvénients. Je pense qu'il faut aussi que les EPCI s'emparent elles même de ce qui relève de leurs compétences et de leurs responsabilités. Nous pouvons vous transmettre notre charte, mais elle est extrêmement adaptée au territoire.

M. BOUSQUIER. – Nous avons une charte. Elle compte 12 critères et nous l'avons aussi votée en Conseil communautaire. Cette charte n'est là que pour donner un avis, elle n'a aucune valeur juridique. C'est pour cela qu'aujourd'hui, il faut que l'ensemble des territoires – je crois que sur le Néracais vous avez aussi une charte, vous en avez sur Monflanquin, il y en a sur le Confluent – il suffit juste d'apincer tout cela, et le travail est fait.

Mme la Présidente. – De l'uniformiser.

M. BOUSQUIER. – Oui.

Mme DUCOS. – Je réponds à Christine Gonzato-Roques sur ce sujet. Effectivement, je crois que ces chartes ou tout au moins ces règlements sont en train de se mettre en place ou le sont déjà sur la plupart de nos territoires et il me semble que ce n'est pas la première fois que nous abordons ce sujet et que nous disons que le rôle du Département est peut-être là pour uniformiser. En fait, c'est quelque chose qui existe dans votre programme, dans les résultats et dans la mise en place des actions du Département dans ce domaine. Situation en matière de développement durable, le rapport annuel de cette année, ça y est, c'est mis en avant, les objectifs sont élaborés. Si nous considérons que nous restons à notre place et que ce n'est pas la compétence du Département, on ne le met pas en avant. Ou alors, à ce moment-là, on met une action et on essaie de recenser les chartes qui existent déjà et qui fonctionnent, et nous faisons un document unique. Cela ne sert à rien de galérer chacun de son côté

pour mettre en place des choses. Il faut essayer d'uniformiser, et le rôle du Département, même si l'État dit : « *ce n'est pas votre rôle* », ok, vous avez dit que vous pouvez l'élaborer, donc essayons de la faire et de la mettre en place et allons au combat ensemble, dans le même axe sur tous nos territoires.

Mme MAILLARD. – Je voulais déjà remercier pour la présentation de ce rapport qui est effectivement important. Je l'ai dit dans mes propos, notre fil rouge doit vraiment être de répondre à cette urgence climatique. J'adhère complètement et à la « DC » aussi puisque Christian DELBREL à cette rédaction d'une charte pour qu'il y ait un développement raisonné et raisonnable de ces panneaux photovoltaïques, mais on peut aussi parler des mâts d'éoliennes. À côté de cela, je voulais aussi proposer – la Région l'a adopté pour 2024, d'autres Départements l'ont fait – de mettre en place le budget vert qui permet une classification des dépenses et cela permet d'y voir plus clair. Vous froncez les sourcils, vous n'avez pas l'air de connaître. Non, ne soyez pas inquiète. Il ne s'agit pas d'argent, mais d'une classification qui permet, dans vos actions, de savoir où vous en êtes dans cet avancement de développement d'actions pour la lutte climatique. Il s'agit de la classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

Cela permet, chaque année, aux Élus que nous sommes de savoir où nous en sommes dans vos objectifs – ou en tout cas les nôtres, parce que je pense qu'ils sont communs – de cette lutte contre le dérèglement climatique.

Mme la Présidente. – Puisque vous faites partie de la Commission que préside Daniel BORIE, je vous propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine Commission.

Mme MAILLARD. – Je vous remercie et j'amènerai des éléments, puisqu'au niveau du CESER nous avons fait une étude sur ce budget vert, avec des préconisations très citoyennes et c'était fort intéressant. Merci.

M. LEPERS. – Je me permets de rebondir, parce que c'est ce que nous voulions aussi dire en conclusion. Très bien la présentation. Il m'est souvent reproché dans mes propres collectivités de ne pas évaluer. Nous l'avons mis en place depuis un petit moment, mais je pense que ça manque d'évaluation sur la durée, bilan carbone, etc., et qu'on puisse voir les évolutions de la collectivité, parce que de belles phrases, de beaux chiffres, c'est toujours très bien, mais l'intérêt est de voir factuellement comment on avance. Donc, même si je ne fais pas partie de cette Commission, je pense que ce sont des chiffres qui nous intéressent tous et qui nous permettent aussi de nous challenger entre collectivités. Cela peut être une émulsion positive, en disant qui fait vraiment des efforts, comment on avance, et l'impact sur le quotidien des Lot-et-Garonnais.

Même remarque que nos amis.

Mme DUCOS. – Pour rebondir sur le sujet de l'empreinte carbone, et vous l'avez dit dans votre discours ce matin, Madame la Présidente, il faut décarboner nos activités, et il est vrai que c'est une chose qu'il faut intégrer dans nos résultats et dans nos schémas, notamment lors du grand programme sur les Plans Routes. Qu'avons-nous fait sur la réduction de l'empreinte carbone au niveau des travaux ? Ce sont des éléments qui seraient à intégrer ou à prendre en compte dans nos schémas et nos différents comptes rendus et résultats.

Mme la Présidente. – Cela sera présenté lors du budget, puisque nous sommes en train de finir de construire le schéma immobilier, avec notamment l'intégration du décret tertiaire. Il y aura donc une présentation précise, de fait.

M. BOUSQUIER. – Un petit rappel par rapport aux partenaires. Vous avez le Syndicat d'Électrification Territoire d'Énergie qui accompagne, aujourd'hui, des projets innovants en termes d'autoconsommation collective. Ce sont des solutions très efficaces pour faire des économies. La SEM AVERGIES accompagne des projets privés et publics.

Ce sont des partenaires à intégrer dans ces dispositifs et même dans certains cas, d'audits énergétiques, lorsque nous voyons ce qu'ils peuvent produire en termes de résultats, c'est bien de s'en entourer.

Mme la Présidente. – Oui, nous avons un partenariat avec TE47.

Y a-t-il d'autres questions sur ce rapport ? Alors, nous prenons acte de la présentation de ce rapport.

RAPPORT N° 4006 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN 2023

Absents représentés lors du vote : M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à Mme Laurence DUCOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Laurence LAMY), M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

Absent non représenté : Mme Valérie TONIN

DECISION : **L'Assemblée prend acte – Pour : 41**

Mme la Présidente. – Une petite présentation.

Sur le 4007, la création de l'atelier des transitions en juillet 2021, le Département du Lot-et-Garonne a pris une motion déclarant le Lot-et-Garonne en urgence climatique. Lors du BP 2023, j'ai souhaité créer un laboratoire d'idées dédié au changement climatique. L'Atelier des Transitions se veut un groupe de réflexion et de veille autour des questions relatives au changement climatique. Une première réunion s'est tenue le 16 novembre dernier autour de la thématique de l'utilisation du biochar. La prochaine réunion se tiendra en mars 2024 autour de la thématique qui reste à affiner de la qualité de l'eau. Le fruit des réflexions de ces ateliers sera intégré chaque année dans le rapport d'activité de développement durable à compter de 2024.

À l'initiative de l'Atelier des Transitions et en fonction des thématiques abordées, les conseillers départementaux intéressés par les sujets traités pourraient être conviés à participer à ces travaux.

Je vous propose de prendre acte du rapport et de procéder à la désignation de Monsieur Paul VO VAN en qualité de responsable de cet atelier. Il sera accompagné de Madame DHÉLIAS et de Monsieur HOCQUELET en raison de leur vice-présidence respective.

M. VO VAN. – Juste un petit mot. Merci Madame la Présidente.

Je veux déjà vous remercier de cette confiance que vous m'apporter pour porter cet Atelier des Transitions. Vous dire qu'évidemment, il ne s'agit pas de sauver la planète à nous seuls, mais nous essaierons de travailler de la façon la plus constructive en nous entourant d'un noyau dur de scientifiques et de techniciens. À ce titre, je remercie déjà, lors des premières réunions, les représentants des organismes référents du Département. Je pense notamment à l'ACMG (Association climatologique Moyenne Garonne), à l'Agence de l'Eau, à l'IFTS, au Mouvement thématique. Autant de partenaires potentiels qui seront aussi accompagnés par le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), potentiellement aussi, Gascogne Environnement. Ceux qui, potentiellement, pourront former le noyau dur que je vous proposerai et sur lequel nous travaillerons ensemble.

Nous pourrons aussi agréger, en fonction des thématiques, d'autres personnes et notamment les conseillers intéressés par ces thématiques en fonction des réunions qui sont identifiées au niveau du rapport au nombre de 3 par an. Avec la possibilité de communiquer de façon plus visible sur le réseau par les moyens de communication du Département, notamment des formats courts qui permettront de s'approprier les sujets. Il s'agit essentiellement pour nous de rester en veille et de nous saisir des sujets qui forment parfois l'actualité un peu dure et fracassante. Par exemple, ces derniers temps, on entend beaucoup de communication autour de la qualité de l'eau, et c'est pour cela que c'est le thème du prochain Atelier des Transitions. À ce sujet, je tenais à remercier Roger BENAIM, il est très discret, mais il est parmi nous. Il nous a aidés à réfléchir à la création de cet Atelier qui sera une sorte de grand témoin, en tout cas, c'est ce que je vous proposerai. Si vous ne le connaissez pas, Roger BENAIM est le créateur de l'IFTS et aussi cosignataire d'une tribune publiée dans Le Monde, il y a une dizaine de jours, alertant les pouvoirs publics sur la qualité de l'eau.

Beaucoup de thèmes potentiellement au programme, il va falloir être à la fois réguliers et assidus dans nos réflexions. Lors des discussions que nous avons pu avoir, j'ai bien retenu la nécessité de travailler sur un thème particulier que vous souhaitiez personnellement, qui est la biodiversité. Clairement, dans le cadre du changement climatique et de la crise énergétique, c'est le 3e thème qu'il nous faut aborder en priorité, et à ce titre, nous ferons notre maximum pour satisfaire non seulement à cette attente au niveau du Département, mais aussi pour essayer de trouver des solutions que nous pourrons nous approprier dans la mesure de nos capacités.

Merci, Présidente.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur VO VAN. Pour ce rapport 4007, acceptez-vous de voter à main levée sur les désignations figurant dans ce rapport ? Oui. Je soumets donc au vote le rapport avec proposition de correction du premier paragraphe. Je vous remercie.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté, je vous remercie.

RAPPORT N° 4007 : CREATION DE L'ATELIER DES TRANSITIONS

Absents représentés lors du vote : M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Jean-Jacques MIRANDE (a donné pouvoir à Mme Laurence LAMY), M. Jacques BILIRIT (a donné pouvoir à Mme Sophie BORDERIE), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

Absents non représentés : Mme Laurence DUCOS, Mme Marie-Laure GRENIER

DECISION : **ADOPTE à l'unanimité – Pour : 40**

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

Mme la Présidente. – Nous allons passer à la Commission Administration Générale et Ressources Humaines. Je vais donner la parole à Madame PAILLARÈS, Vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité Femmes-Hommes et de la Lutte contre les Discriminations pour la présentation du rapport 8023 : Plan d'actions 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la collectivité. Pour cette présentation, Madame PAILLARÈS sera accompagnée par Madame Anne-Lise PRUSSE chargée du suivi de l'Égalité professionnelle.

Mme PAILLARES. – Merci, Madame la Présidente. Chers Collègues.

Les inégalités entre les femmes et les hommes demeurent marquées dans notre société, mais également dans notre collectivité. Au quotidien des femmes et des hommes souffrent encore de discriminations dans leur cadre professionnel. Lutter contre ces inégalités demeure essentiel. Après 8 années de mandat, dont 2 à la Vice-présidence du Sport, de l'Égalité Femmes-Hommes et de la Lutte contre les discriminations entre les femmes et les hommes, je mesure les progrès réalisés grâce à la pluralité et la qualité des actions conduites par le Département et les services départementaux en ce sens. Cette année 2023 marque ainsi la fin de notre premier plan d'actions triennal.

Ce plan, conçu pour prévenir et traiter les situations potentiellement discriminantes dans le cadre professionnel, a prouvé toute son utilité pour opérer une rupture par rapport à la situation précédente en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Malgré tout, je mesure le chemin qu'il reste à parcourir pour garantir une égalité réelle entre les femmes et les hommes et ainsi être exemplaire en la matière. Pour cela, la collectivité renouvelle son plan d'actions pour 3 nouvelles années afin de poursuivre la dynamique d'exemplarité engagée et faire du Département de Lot-et-Garonne un modèle en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce nouveau plan d'actions portant sur les années 2024 à 2026 a été construit avec les services impliqués, les Élus référents et les organisations syndicales. Il propose de nouvelles actions concrètes et réfléchies afin de faire bouger les lignes. Ma détermination reste intacte afin de relever les défis et faire tomber les obstacles qui se dressent encore devant cette grande cause que nous souhaitons tous et toutes voir avancer.

Je vais maintenant laisser la parole à Anne-Lise PRUSSE que je remercie très sincèrement pour le travail accompli.

Présentation d'un diaporama - p 55

Mme PRUSSE. – Bonjour à toutes et tous. Je vais faire un petit point et tout d'abord commencer par le bilan du plan d'actions 2021-2023 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Ce plan était composé de 6 axes, dont 2 facultatifs, 16 objectifs, et environ 51 actions.

Par rapport à l'avancée des actions, 61 % des actions ont été réalisées et sont achevées à ce jour, 28 % sont en cours et 11 % sont non traitées, ce qui représente 4 actions. Elles devraient normalement voir le jour d'ici la mi-2024, excepté une action que nous ne pourrons pas réaliser d'un point de vue logistique humain et matériel.
Quelques exemples très concrets des actions qui ont été déployées au sein de ce plan :

- la formation des 1 300 agents de la collectivité autour de l'égalité femme-homme et l'égalité professionnelle,
- l'animation d'ateliers en septembre 2022 autour des stéréotypes au travail,
- la réalisation d'un livret de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes,
- une analyse du temps partiel,
- la féminisation des avis de vacance publiés en ligne pour le recrutement,
- l'intégration – pour moi – du réseau des référents égalité au niveau départemental et régional.

Je vais passer au plan d'actions 2024-2026. Comme l'a précisé Mme Marylène PAILLARES, ce plan a été coconstruit avec elle-même, avec Monsieur DEZALOS, avec la Direction des Ressources Humaines et les autres Directions impliquées dans les actions et ce qui est produit, avec les organisations syndicales et la Mission Égalité.

La méthodologie. Avec le chef de projet, nous sommes partis dans 4 réunions de Comité de pilotage et 3 réunions avec les organisations syndicales, avec, ensuite une réunion de synthèse regroupant tous les partenaires et les personnes qui ont fait partie de ce groupe de travail.

Ce plan sera composé de 5 axes, 15 objectifs et 38 actions. Il a été réfléchi de manière à approfondir les actions qui étaient engagées dans le précédent plan et explorer de nouveaux horizons et de nouvelles actions.

Je vais commencer par l'axe 1, qui est obligatoire : évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Le premier objectif qui a été voté est de garantir et conserver une égalité salariale entre les femmes et les hommes, dont voici quelques actions, comme la création d'un observatoire interne des rémunérations et affiner le diagnostic sur la rémunération que nous voyons à travers le Rapport Égalité chaque année.

L'axe 2 consiste à garantir l'égal accès des femmes et des hommes au cadre d'emplois, grades et emplois de la Fonction publique. Il est lui aussi obligatoire. Nous avons décidé de mettre 4 objectifs en place :

1. Garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination dans le processus de recrutement,
2. Assurer une gestion de carrière égalitaire entre les femmes et les hommes dans le cadre du processus de promotion interne et d'avancement de grade,
3. Renforcer les actions de promotion de la formation professionnelle, en faciliter l'accès dans le cadre du développement du parcours professionnel des agents,

4. Promouvoir la mixité des métiers et veiller à l'égale représentation des sexes dans les postes d'encadrement.

J'ai indiqué les principales actions, mais il y en a beaucoup plus. Vous retrouverez tout le détail dans le document en annexe. Nous allons :

- Diffuser un guide de sensibilisation à la réalisation de recrutement sans discrimination,
- Développer l'offre de stage d'observation d'apprentissage,
- Généraliser et soutenir les formations pour les agents de retour après une interruption de carrière,
- Adapter les locaux et le matériel de travail à la mixité des équipes,
- Développer l'accompagnement des agents à la découverte de nouveaux métiers, via une journée « vis ma vie. », axée autour de la mixité des métiers.

Pour le 3e point, favoriser l'articulation entre activités professionnelles et vie personnelle et familiale, nous avons décidé de mettre en place 3 objectifs :

1. Développer des modes de travail facilitants et permettant de mieux accompagner les agents dans la conciliation de leur temps de vie,
2. Engager une réflexion sur la mise en place de services à destination des agents de la collectivité,
3. Soutenir et accompagner les agents en situation de parentalité.

Parmi les actions, il y a :

- Expérimenter un comptoir des services pour les agents,
- Réaliser une cartographie des solutions de garde et communiquer autour des dispositifs existants,
- Communiquer sur les autorisations d'absence liées à la paternité afin de soutenir les hommes qui souhaiteraient s'investir dans les premiers mois de l'enfant,
- Développer un kit de la parentalité égalitaire composé de documents d'information.

Pour le 4e axe, prévenir et traiter les discriminations, et les actes de violence de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes, nous avons mis en place 4 objectifs :

1. Lutter contre les discriminations en développant une offre de formation interactive à destination des agents et des élus,
2. Déployer une campagne de communication et des outils de sensibilisation au sexisme,
3. Développer la communication et porter le dispositif de signalement à la connaissance de tous,
4. Garantir une communication interne non discriminante.

Ces objectifs se déploient autour des actions suivantes :

- Poursuivre les formations à destination des agents nouveaux arrivants. Jusqu'à présent, nous avons déployé des sensibilisations pour les 1 300 agents, et le but est de ne pas s'arrêter là et de continuer pour les nouveaux arrivants,
- Proposer de nouveaux formats de formation autour de thématiques spécifiques et un peu plus pointues que les formations que nous avons eues jusqu'à présent, qui étaient plutôt générales,
- Créer et organiser des campagnes de communication autour des violences sexistes et sexuelles au travail,
- Développer un baromètre de l'égalité.

Le dernier axe. Les 4 premiers étaient obligatoires par le décret et la circulaire, mais celui-ci est un axe facultatif que nous avons souhaité mettre en place : déployer et irriguer la collectivité d'une culture de l'égalité avec pour objectifs :

1. Communiquer sur le rôle de la Mission Égalité,
2. Instaurer des temps collaboratifs d'échange et de pilotage autour de la Mission Égalité,
3. Proposer aux agents de la collectivité des outils de réflexion et temps de sensibilisation à l'égalité.

Parmi les actions que vous pouvez retrouver, il y a notamment :

- Garantir l'égale représentativité de genre et de la diversité dans le graphisme des supports de communication internes,
- Créer et diffuser un bulletin d'information périodique relatif au rôle de la Mission Égalité Professionnelle et à ses actions,
- Pérenniser les comités de pilotage avec les élus référents de la Mission Égalité,

- Proposer chaque année *a minima* une journée dédiée aux questions d'égalité sous forme d'ateliers, séminaires, conférences, plutôt de manière très large,
- Créer une bibliographie sur l'internet avec de la ressource documentaire pour les personnes souhaitant aller un peu plus loin dans la démarche de sensibilisation.

Merci beaucoup.

Mme la Présidente. – Merci Madame PRUSSE. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ?

Mme KHERKHACH. – Merci, Marylène PAILLARES, de porter ce sujet, très important. Merci, Madame, pour votre présentation.

Je ne sais pas parler de l'égalité homme-femme sans parler du sujet de l'égalité des chances. S'il y a bien un domaine où les femmes sont championnes, excusez-moi, Mesdames, je vais dire que c'est un trait plutôt féminin : c'est l'autocensure. Je ne vous ferai pas, Mesdames, Chères Collègues, l'offense de vous poser la question. Qui d'entre vous ne s'est pas posé la question, avant de nous engager en politique, de savoir si nous sommes assez compétentes ici, si nous sommes assez légitimes là, avant de nous engager ? Et de la même manière, parce que c'est le poids de notre héritage culturel, social, scolaire et d'autres parcours de vie qui font que l'on se pose ces questions qui peuvent être, de ce point de vue, toxiques ou nuisibles face à la confiance exigée pour assurer ce type de fonctions ou tout simplement pour prendre sa place.

De la même façon, je pense que dans la Fonction publique, en matière d'emploi, nous devons accompagner les femmes pour les aider à se projeter en matière de mobilité et en matière de plan de carrière professionnelle.

Souvent soucieuses de préserver un équilibre de vie, entre vie professionnelle et vie familiale, j'ai le sentiment qu'elles se privent d'opportunités professionnelles et d'accéder à des postes de responsabilité, des postes d'encadrement.

J'ai cru avoir lu dans l'un des objectifs, et c'est dit en transversalité, mais ce n'est pas posé ainsi, je crois que nous gagnerions, dans l'objectif de l'égalité homme-femme, à encourager des actions pour lutter contre le fameux plafond de verre et encourager les femmes à saisir des opportunités d'évolution professionnelle au sein de la Collectivité. Je ne sais pas comment, mais je crois que la Commission pourrait se saisir de cet objectif pour réfléchir à des pistes, à des actions à ce sujet, parce que comme vous, je crois à l'exemplarité. René Char nous invitait en nous disant : « *À te regarder, ils s'habitueront*. » Je crois qu'il faut que nous mettions en place des objectifs en termes de visibilité des femmes, parce que je sais qu'il y a un effet miroir et un effet levier qui pourrait inciter aussi d'autres femmes, dans la collectivité, à oser se projeter sur des missions sur lesquelles elles sont tout à fait compétentes pour y répondre.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport. Et de façon plus générale, nous nous posions la question de savoir qui allait assurer le suivi de l'ensemble de ces objectifs. Comment, concrètement, faisons-nous pour assurer ces missions ? Je vous remercie.

Mme PAILLARES. – Bien sûr, Baya KHERKHACH, je partage ce que tu as dit au début de ton propos, et je fais partie des femmes qui se sont posées des tas de questions avant de dire oui à Nicolas LACOMBE.

Rires.

Mme PAILLARES. – C'est un trait d'humour !

Mme KHERKHACH. – Pardon, Marylène PAILLARES, ce serait intéressant que la prochaine fois se soient les hommes qui réfléchissent avant de nous dire oui !

Mme PAILLARES. – Il a réfléchi avant de me demander ! Trêve de plaisanterie.

Baya KHERKHACH, ce plan d'actions répond, je pense, en partie à toutes les questions et à toutes les évolutions vers lesquelles les femmes éviteront de se censurer. Mais bien sûr, il y a tellement à faire que nous ne serons pas au bout de nos peines à la fin du mandat, je pense. Mais en tout cas, nous y travaillons dur, ce plan d'actions le

prouve, et nous ne cesserons pas de le faire évoluer. Je crois qu'en partie quand même, nous commençons à répondre à cette autocensure et déjà, par la première formation qui a eu lieu, pas mal de choses ont été dites, dont les agents se sont emparés.

Mme PRUSSE. – Avec les formations, effectivement, il y a eu une prise de conscience et beaucoup de questionnement autour des agents. À voir sur un petit peu plus long terme les résultats que cela donnera. C'est pour cela aussi que ce baromètre a été imaginé et pensé, pour pouvoir assurer un suivi de l'évolution de la perception de l'égalité entre les femmes et les hommes chez nos agents. Et pour répondre à votre question concernant le pilotage, c'est moi qui assure le pilotage et le suivi de ce plan d'actions.

Mme la Présidente. – Merci. Y a-t-il d'autres questions ou pouvons-nous passer au vote ? Nous passons au vote. Il s'agit du rapport 8023, plan d'actions 2024-2026 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la collectivité. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

RAPPORT N° 8023 : PLAN D'ACTIONS 2024-2026 EN FAVEUR DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA COLLECTIVITE

Absents représentés lors du vote : M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à Mme Laurence DUCOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, DEMOGRAPHIE MEDICALE, INSERTION ET HABITAT.

Mme la Présidente. – Nous passons à la Commission Développement Social, Démographie Médicale, Insertion et Habitat, avec un seul rapport. Je donne la parole à Madame Annie MESSINA-VENTADOUX pour la présentation très rapide de ce rapport.

Mme MESSINA-VENTADOUX. – Il s'agit donc de l'EHPAD de Cancon qui avait prévu un investissement au niveau de ses travaux de réhabilitation en 2016, avant qu'il y ait arrêt de l'aide à l'investissement. C'était d'ailleurs le dernier dossier, puisque vous savez qu'ensuite, l'aide à l'investissement a été remis à partir de la DM1.

Pour ces travaux de réhabilitation, nous participions à l'époque sur des critères bien précis : 100 000 € par lit. Il était prévu d'accorder 660 000 € pour 66 lits. Pour le bâti, ces travaux s'élevaient à 8 500 000 €. C'est dans ce cadre que nous intervenons. Il y avait ensuite l'équipement, pour un total de 9,9 M€, qui finalement s'élève à 10,5 M€, étant donné l'inflation, la rareté des matériaux, etc.

Ces travaux sont réalisés, sauf les parties communes c'est-à-dire parking et espaces verts. Les travaux n'étant pas terminés, il nous est demandé de prolonger la date prévue. Il vous est donc proposé de pouvoir verser cette somme jusqu'au 31 décembre 2023. En effet, nous avons déjà versé 2 parts sur 3, et il reste un solde de 132 000 € à verser. La directrice nous demande un versement anticipé du solde sans attendre la fin des travaux. Si vous en êtes d'accord, c'est ce que nous pourrions proposer à cette directrice.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote du Rapport 1016, avenant à la convention avec l'EHPAD de Cancon relative à la subvention d'investissement pour travaux de mise aux normes et de restructuration. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

RAPPORT 1016 : AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'EHPAD DE CANCON RELATIVE A LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET DE RESTRUCTURATION

Absents représentés lors du vote : M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à Mme Laurence DUCOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

COMMISSION FINANCES, PATRIMOINE ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.

Mme la Présidente. – Commission Finances, Patrimoine et Évaluation Des Politiques Publiques, s'agissant du rapport 9021 relatif aux Orientations Budgétaires pour 2024, nous en avons longuement débattu, nous devons donc acter de la tenue de ce débat sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires transmis par la Présidente du Conseil départemental.

L'Assemblée prend-elle acte de la tenue d'un débat d'Orientations Budgétaires pour 2024 sur la base du Rapport communiqué ? Oui. Parfait.

RAPPORT 9021 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024

Absents représentés lors du vote : M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à Mme Laurence DUCOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

DECISION : L'Assemblée prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour 2024 sur la base du rapport communiqué par la Présidente – Pour : 42

Mme la Présidente. – Rapport 9022, exécution du budget primitif 2024 avant le vote du budget.

M. DEZALOS. – C'est un rapport traditionnel à l'occasion des orientations budgétaires. Il s'agit, pour assurer la continuité du fonctionnement des services et des missions du Département, d'autoriser la Présidente à engager, à liquider, à mandater les dépenses de début d'exercice avant même le vote du budget dans certaines limites. S'agissant des investissements hors autorisation de programme, il s'agit de limiter cette possibilité à 25 % des crédits qui ont été votés à l'exercice précédent. Pour ce qui concerne les dépenses à caractère pluriannuel, il s'agit de dire que l'engagement, la liquidation et le mandatement de ces crédits ne peuvent excéder le montant des crédits de paiement qui sont fléchés sur l'année considérée. C'est la continuité qui doit être assurée par ce biais.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous remercie.

RAPPORT 9022 : EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 AVANT LE VOTE DU BUDGET

Absents représentés lors du vote : M. BORIE Daniel (a donné pouvoir à M. Nicolas LACOMBE), Mme Béatrice LAVIT (a donné pouvoir à M. Christian DEZALOS), Mme Marie-Laure GRENIER (a donné pouvoir à Mme

Laurence DUCOS), M. Jacques BORDERIE (a donné pouvoir à M. Guillaume LEPERS), M. Christian DELBREL (a donné pouvoir à Mme Clarisse MAILLARD), Mme Sophie GARGOWITSCH (a donné pouvoir à Mme Danielle DHELIAS), M. Gilbert DUFOURG (a donné pouvoir à Mme Vanessa DALLIES), M. Thomas BOUYSSONNIE (a donné pouvoir à Mme Annie MESSINA-VENTADOUX).

DECISION : ADOPTE à l'unanimité – Pour : 42

Mme la Présidente. – Notre session est terminée. Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, de belles fêtes de fin d'année, peut-être à Villeneuve-sur-Lot. Nous nous retrouvons le 26 janvier 2024 pour une Commission permanente et je vous rappelle que nous voterons le budget le 16 février 2024.

M. PICARD. – Je voudrais pouvoir conclure cette réunion, si c'est possible, hors DOB, et revenir un petit instant sur le mot « raisonnable » de Monsieur DEVILLIERS et de l'Opposition pour dire qu'un sou est un sou. Un sou d'argent public est très cher à notre cœur à tous, je l'espère. Les agents des CMS comme ceux de la CDRSA s'attellent chaque jour au meilleur résultat possible, y compris les contrôles. Enfin, à méditer pour aujourd'hui et pour la fin d'année, sur le comportement limite : il n'existe que chez les pauvres ?

Bonne journée à tous.

Mme la Présidente. – La séance est levée. Je vous remercie. Bon appétit.

La séance est levée à 12h38.

DIAPORAMA

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2024

Assemblée Départementale – Session du 15 décembre 2023

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

HYPOTHESES D'ÉVOLUTION RETENUES POUR LE BUDGET 2024

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le rapport d'orientation budgétaire

Deux mois avant le vote du budget, un **débat d'orientation budgétaire (DOB)** doit être tenu dans l'assemblée départementale, à l'appui d'un **rapport d'orientation budgétaire**, prévu à l'article L3312-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil départemental présente au conseil départemental **un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette**. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ».

Le budget sera voté le 16 février 2024 par l'assemblée départementale.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les grandes lignes du budget 2023

Les dépenses votées en 2023 en M€

Direction	Fonctionnement	Investissement
DATEE - Agriculture	1,66	1,82
DATEE - Economie	4,34	1,11
Direction des politiques culturelles	2,22	1,22
Direction du développement social	262,58	2,62
DGARE - Direction des finances	27,12	3,98
Direction infrastructures et mobilité	3,35	42,73
Direction des solidarités territoriales	14,85	6,99
DGARE - Informatique	1,6	3,99
DGARE - Immobilier	3,9	33,43
DGARE - Ressources humaines	68,78	0,49
Administration générale	5,53	2,15
Charges de la dette	5,10	27,05
Total des dépenses réelles	**401,03**	**127,58**
Dépenses d'ordre	100,62	17,89
Total des dépenses du budget	**501,65**	**145,47**

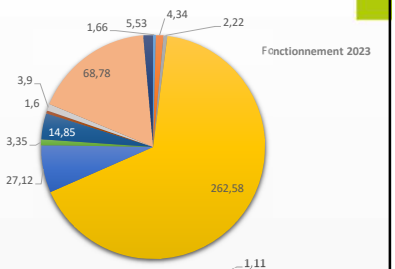

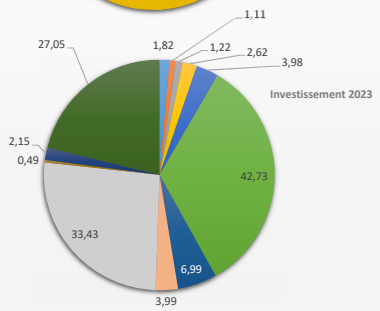

DATEE - Agriculture
DATEE - Economie
Direction des politiques culturelles
Direction du développement social
DGARE - Direction des finances
Direction infrastructures et mobilité
Direction des solidarités territoriales
DGARE - Informatique
DGARE - Immobilier
DGARE - Ressources humaines
Administration générale
Charges emprunt en capital

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le cadre des finances publiques

Les finances locales évoluent dans un cadre défini à l'échelle nationale par la **loi de finances (LF)** et la **loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS)** adoptées chaque année par le Parlement, ainsi que la **loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPFP)** adoptée pour la période 2023-2027 qui fixe des objectifs de dette, solde et dépense publics.

Les objectifs de la France d'ici 2027 sont une **dette publique de 108,1% du PIB** et un **déficit public à 2,7 % du PIB**. Pour ce faire, les dispositifs exceptionnels de crise prendront fin et **un objectif de diminution de leurs dépenses réelles est fixé aux collectivités territoriales**.

Prévisions et objectifs de la LPFP 2023-2027

En %	2023	2024	2025	2026	2027
Croissance réelle du PIB	1	1,4	1,7	1,7	1,8
Indice des prix à la consommation	4,8	2,5	2	1,75	1,75
Objectifs de dépenses des administrations publiques locales (APUL) en valeur (prise en compte de l'inflation)	4,8	2	1,5	1,3	1,3
Objectifs de dépenses des APUL (en volume, c'est-à-dire hors inflation)	0	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5

La trajectoire des finances publiques appelle les collectivités territoriales, dès 2024, à :

- Renforcer leur capacité de financement et stabiliser, voire réduire, leurs dépenses de fonctionnement ;
- Porter une partie des investissements publics orientés vers la transition écologique, malgré une dégradation attendue de leur épargne brute.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement

Après une période 2020-2022 marquée par l'exceptionnelle croissance de leurs recettes, l'ensemble des Départements est confronté fin 2023 à un contexte financier dégradé et à des risques majeurs pour l'exercice 2024.

L'enjeu : conserver la maitrise de la croissance de ses dépenses, malgré la faible marge de manœuvre.

Les dépenses sont croissantes et s'imposent au Département, du fait de l'inflation, pour les charges de personnel (hausse du point d'indice), les dépenses sociales (bénéficiaires croissants, revalorisation du SMIC, hausse du RSA, revalorisation tarifaire…), etc…

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

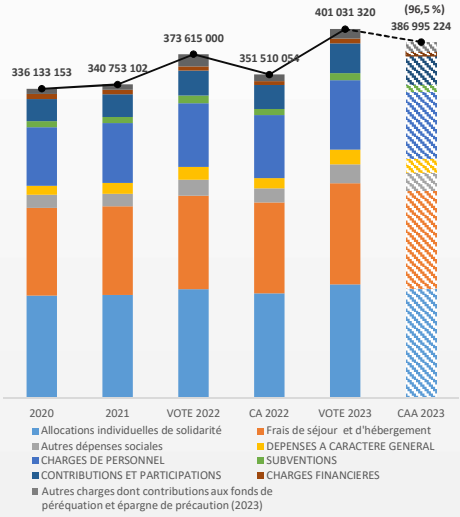

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le total des recettes réelles prévues en 2023 s'élève à **418,76 M€**.

La fiscalité (produits fiscaux, compensation, transferts, autres) s'élève à **294,51 M€ soit 70% du total**.

Depuis la suppression de la taxe foncière pour les Départements, les **fractions de TVA** constituent la première ressource fiscale départementale, parmi un ensemble très lié à la conjoncture économique.

- TVA « taxe foncière » : 114 M€
- TVA « CVAE » : 16,9 M€
- TVA supplémentaire : 2,1 M€

En particulier, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont baissé de 23% entre 2022 et 2023 du fait de la crise immobilière actuelle. Ils passent de 63 M€ à 45 M€. **La baisse risque de continuer en 2024**.

Parmi les autres recettes, les dotations, dont la **DGF** (51 M€) resteront stables en 2024, malgré l'inflation : cela se traduit par une baisse en valeur.

Nature des recettes (en M€)	2023
Produits fiscaux	228,356
Compensations fiscales	4,420
Produits fiscaux liés aux transferts de compétences	55,211
Autres produits fiscaux	6,524
Dispositif de compensation péréqué (DCP)	7,840
Fraction supplémentaire de tva (PLF 2020)	2,100
Attributions de compensation (CVAE)	1,600
Dotations	53,265
Participations	36,617
Recouvrement dépenses sociales et indus	19,288
Autres recettes	3,539
Total des recettes réelles	**418,762**

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La baisse des produits de DMTO est de -22,4 % en 2023 par rapport à 2022 soit une perte de 13,124 M€ (en novembre) ; des recettes de TVA inférieures aux prévisions (-4 M€) ; l'absence de revalorisation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) malgré l'inflation, etc.

Evolution des produits des DMTO 2022 / 2023

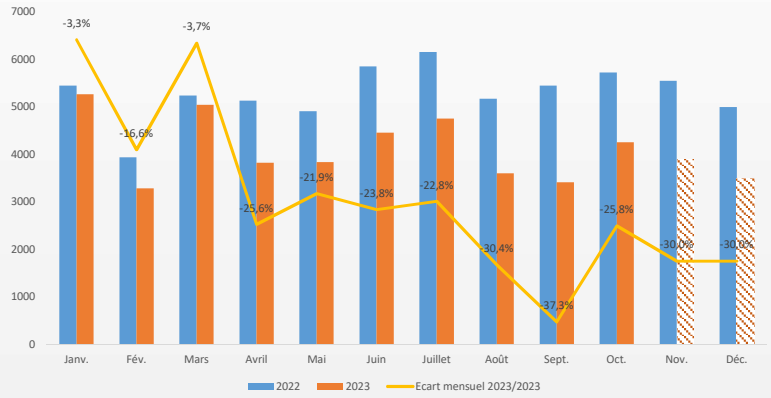

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Malgré des contraintes financières accrues, le Département poursuit une **politique volontariste en matière d'action sociale et de solidarité**.

Les **dépenses sociales** représentent 65 % des dépenses de fonctionnement soit près de 253M€ en 2023. Elles connaissent une progression très marquée à partir de 2022 poursuivie en 2023 : **+9,3 % soit 21,9 M€ de budget à budget**.

Le versement des allocations individuelles de solidarité (AIS) s'élève à 122,6 M€ en 2023.

Le nombre d'ayant droits à la **prestation de compensation du handicap (PCH)** progresse fortement suite à l'élargissement des conditions d'accès, la création d'un forfait parentalité et les revalorisations salariales et la hausse du tarif plancher pour les aides à domicile. Le montant total versé s'élève à 12M€.

Le Département assure le versement de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)** pour 44,5 M€ et veille à la garantie de la qualité des soins et de l'accueil des bénéficiaires avec un soutien exceptionnel aux EHPAD et aux services d'aides à domicile (SAAD) en 2023.

Le nombre de bénéficiaires du **revenu de solidarité active (RSA)** se stabilise mais l'aide a été revalorisée pendant l'année, élevant son coût total à 63,6M€.

Les charges liées à l'aide sociale à l'enfance (ASE), autre champ de dépenses sociales, s'accroissent considérablement, avec une forte hausse du nombre d'enfants à prendre en charge dont les mineurs non accompagnés (MNA), nécessitant des places et du personnel supplémentaires.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Le Département intervient aussi pour accompagner la population et promouvoir le territoire.

L'éducation : tout en poursuivant ses dispositifs éducatifs tels que la convention éducative 2023-2024, le Département réévalue les dotations versées aux collèges publics et privés pour faire face à l'inflation (+3M€) ;

Le **numérique** dans les établissements solaires avec le Plan e-collèges et sur le territoire avec l'achèvement du déploiement de la fibre en 2024 et les dispositifs d'inclusion numérique.

Sécurité incendie : confronté aux mêmes difficultés budgétaires que le Département, la part départementale du financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) augmente en 2023 avec le versement d'une contribution exceptionnelle de 1,5 M€. Une convention pluriannuelle sera conclue pour 2024-2026.

Actions dans le territoire en faveur de la **culture, de l'environnement, du monde rural et du tourisme** (8,2 M€).

soutien aux **acteurs locaux** : assistance aux collectivités, animation de la vie citoyenne et soutien au monde sportif et associatif (3,2M€).

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Évolution prévisionnelle des investissements

Evolution des dépenses d'investissement

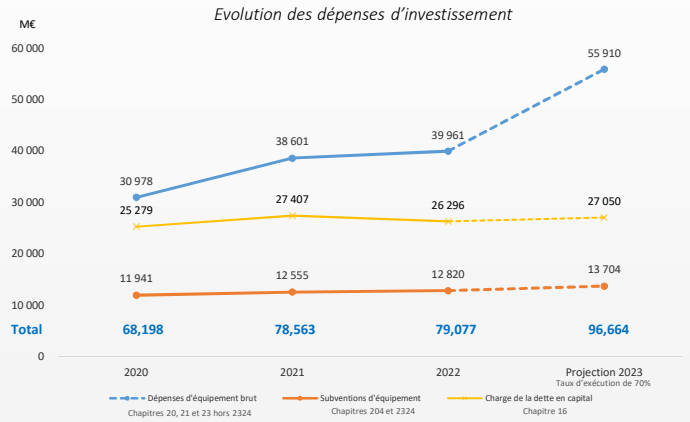

En 2023, les **dépenses et subventions d'équipement** devraient atteindre près de 70 M€, traduisant le dynamisme des investissements du Département. Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département poursuivra son effort d'investissement en 2024.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Parmi les grands projets 2023-2027...

Le **Plan Routes et Déplacements du Quotidien (PRDQ)** vise à garantir l'entretien, la sécurisation et la modernisation du réseau existant ainsi que la promotion des modes de déplacements alternatifs avec un objectif de plus de 40 M€ par an.

Le Département soutiendra la création de logements sociaux dans le cadre du **Plan Départemental de l'Habitat 2023-2028** doté de 9 M€.

5M€ seront également mobilisés jusqu'en 2026 pour le soutien aux investissements dans les **EHPAD**.

Le **FACIL**, régime d'aide à l'investissement local, prévoit une enveloppe pluriannuelle de 9M€.

Le **Plan Collèges** représente une enveloppe de 76,6 M€ pour la période 2020-2025 dont 68,5M€ de dépenses immobilières et 8,1M€ de dépenses pour le mobilier.

En complément du Plan Collèges, un **Plan Gymnase** a été voté en 2023 pour la rénovation des gymnases des collèges du Lot-et-Garonne à hauteur de 6M€.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PROJECTION 2024-2027 :

D'IMPORTANTS RISQUES JUSTIFIENT UNE STRATEGIE DE FINANCEMENT PRUDENTE

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Des risques importants sur l'épargne brute dès 2024

L'épargne brute générée au cours de l'exercice résulte des **recettes réelles moins les dépenses réelles**. Elle permet de financer en premier lieu le remboursement de la dette puis **l'épargne nette** (une fois le capital remboursé) permet de financer les investissements. Comme prévu, en 2023, son niveau se dégrade fortement. Les risques persistent en 2024 et sur les exercices suivants : inflation, hausse des dépenses obligatoires et imposées au Département, moindre dynamique des recettes… qui entrainent un **effet ciseau**.

D'après les projections au 1/12/2023, en 2023 l'épargne brute atteindrait 31,6 M€ soit - 64,1 % par rapport à 2022 (88,1 M€). L'épargne nette atteindrait 4,73 M€ contre 61,8 M€ en 2022. En 2024, sur la base des données macroéconomiques, l'épargne brute prévisionnelle serait de 22 M€ et l'épargne nette serait négative. **La dégradation risque de se poursuivre jusqu'en 2027.**

Trajectoire de l'épargne à horizon 2027

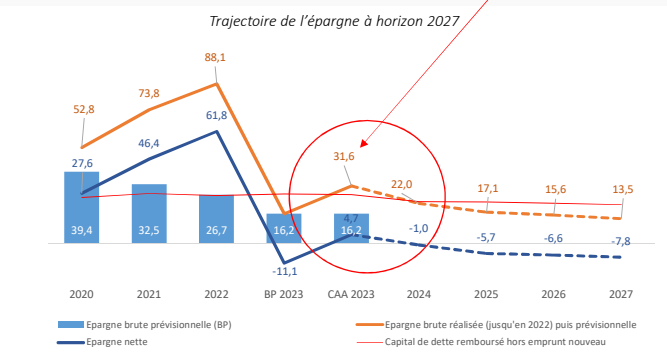

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

En 2024, la **dégradation de son épargne brute** privera le Département d'autofinancement.

Pour financer ses investissements, après plusieurs années de désendettement, l'emprunt sera de nouveau mobilisé, en veillant à respecter ses capacités de remboursement car indépendamment de l'évolution de l'encours, la capacité de désendettement risque de s'aggraver dès 2024.

Projection de la capacité de désendettement jusqu'en 2027

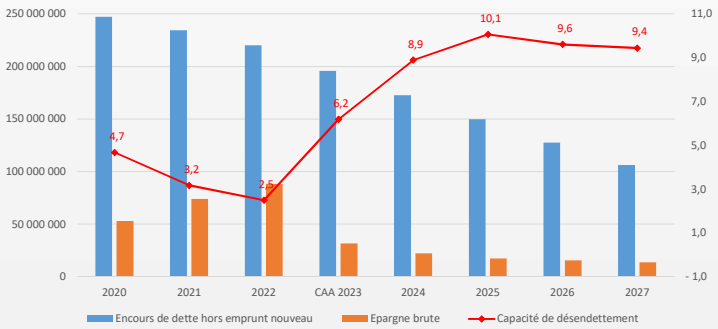

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

En conséquence, 4 grands axes structureront l'élaboration du BP 2024 :

- **Sécuriser l'épargne brute** en maitrisant encore plus rigoureusement les dépenses de fonctionnement et malgré la moindre croissance des recettes ;

- Maintenir une **dynamique d'investissement** en priorisant les projets en fonction des compétences de la collectivité et des besoins du territoire ;

- Optimiser au maximum les **sources de financement externe**, en partenariat avec les autres collectivités, l'Etat et l'Union européenne ainsi qu'avec les partenaires financiers comme la Banque des Territoires ;

- Garantir la **soutenabilité financière**, en particulier au regard du niveau d'emprunt, afin de se protéger des risques financiers et budgétaires qui menacent l'ensemble des Départements.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 01/11/2023, le Département compte 1 311 agents dont 1 051 fonctionnaires. Le nombre d'agents contractuels tend à progresser, le Département étant confronté à des difficultés de recrutement.

Les charges de personnel, territorial et assistants familiaux, s'élèvent en 2023 à 73,6 M€ contre 68,4 M€ en 2022. Pourtant, le Département conserve un taux de dépense de personnel (19,4 %) inférieur à celui de la strate des Départements de taille équivalente (23,3%).

Les charges de personnel pour le BP 2024 seront en hausse de 6,3 % par rapport au budget 2023 :

- Mesures gouvernementales : prime SEGUR, hausse du SMIC, revalorisations du point d'indice, augmentation du nombre de point d'indice du traitement indiciaire, etc.

- Mesures votées par le Département : mise en place du RIFSEEP, création de nouveaux emplois pour répondre aux besoins.

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

En 2023, la dette du Département devrait passer de 219,9 M€ au 1er janvier à 195,5 M€ au 31 décembre. Le recours à l'emprunt sera limité à 9,5 M€ en 2023, face à la hausse des taux d'intérêt qui atteignent 4,5 % pour un emprunt à taux fixe.

La dette départementale est très sécurisée. La part des taux fixes dans la dette du Département est prépondérante (74,50 %) devant les taux variables (25,43 %) et les emprunts structurés (0,07 %).

Au cours de l'année, le Département a remboursé par anticipation deux emprunts indexés au livret d'épargne populaire et a transformé en emprunt indexé au Livret A des emprunts indexés à des taux variables.

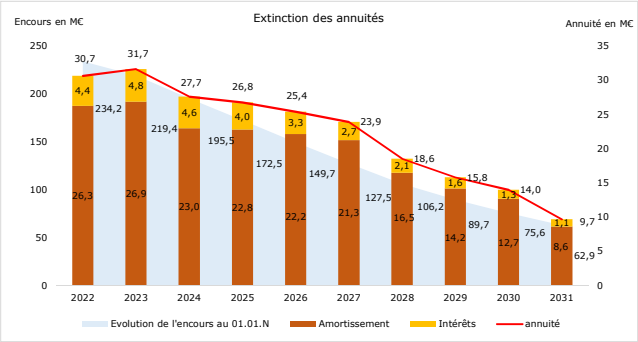

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

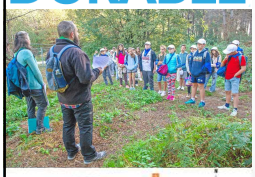

RAPPORT ANNUEL sur la situation en matière de développement durable 2023

Débat d'orientations budgétaires 2024

Réunion du 15 décembre 2023

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Pourquoi un rapport annuel de développement durable ?

- S'interroger sur la transversalité et la durabilité des actions du Département, en particulier sur les enjeux énergie et climat
- Identifier les interactions à conforter ou à construire entre politiques publiques
- **Réaliser un suivi de la feuille de route sur la transition écologique et énergétique** → MIETEE FICHE ACTION /04
- **Analyser la contribution annuelle des politiques départementales aux 17 Objectifs mondiaux de Développement durable :**

Exemple :

18 fiches bilans... dans 8 catégories

2

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Participation citoyenne

Conseil consultatif citoyen

- 4 avis rendus par le CCC sur les schémas départementaux et les orientations budgétaires

Conseil départemental des jeunes

- 24 établissements inscrits, dont 10 dans la thématique développement durable.

Budget participatif citoyen

- Co-écriture du règlement de la 3ème édition

ZOOM sur… la concertation du plan routes et déplacements du quotidien

- Contribution du CCC,
- Consultation publique,
- Concertation des différentes catégories d'usagers.

18 mois de co-construction

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Energies renouvelables

En Lot-et-Garonne :

- **1 504,3 GWh produits en 2020 (hors biocarburant), dont :**

- 75 % thermique (bois, biomasse, pompe à chaleur…),
- 21 % électrique (hydraulique et photovoltaïque),
- 3 % de gaz (biométhane).

- **Soit 20,65 % de la consommation annuelle.**

Un comité technique des énergies renouvelables

- Un cadre d'action partenarial pour l'examen et l'instruction des nouveaux projets d'énergies renouvelables, dont le Département est membre,
- 7 réunions en 2023,
- 28 projets de parcs photovoltaïques terrestres examinés… et un avis rendu sur les enjeux agricoles, urbanistique, environnementaux,…

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Habitat

Un plan départemental de l'habitat 2023-2028

- Des objectifs de développement maîtrisé et durable pour l'habitat en Lot-et-Garonne,
- Soutien aux logements sociaux, mais en privilégiant les centres bourgs, le renouvellement urbain, la transition écologique,
- Animation et soutien aux politiques locales de l'habitat
  - une feuille de route avec chaque EPCI,
  - le développement de l'AT 47 sur le mal logement et l'habitat,
  - Une matinée thématique sur le mal logement en 2023.

La création du Slime 47

- Une solution pour aller vers les ménages en situation de précarité énergétique, en partenariat avec les territoires.

SLIME 47
Agir contre la précarité énergétique

Des objectifs contractualisés entre HABITALYS et le Département

- réhabiliter et rénover thermiquement son parc de logements de façon à éradiquer les passoires thermiques d'ici 2027,
- contribuer à la maîtrise des charges du locataire et lutter contre la précarité énergétique,
- réduire l'impact carbone de la construction et de la rénovation du parc social,
- prioriser les opérations en cœur de bourg disposant de services de centralité et limitant la consommation foncière,
- mener une opération innovante et exemplaire en matière environnementale.

5

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Bâtiments départementaux et collèges

DECRET TERTIAIRE = réduction des consommations d'énergie de :
-moins 40 % en 2030,
-50 % en 2040 et
-60 % en 2050.
26 collèges et 22 bâtiments départementaux concernés

Plan collèges 2022-2025

- 113 M€ pour les investissements immobiliers et équipements, mobiliers, informatique et restauration sur 6 ans.
- Réflexion intégrée sur la décarbonation des usages (éclairages, LED, préparation des structures pour l'installation de photovoltaïque, et des performances d'isolation afin de réduire les consommations).

Plan de rénovation des bâtiments

- Mise en œuvre du schéma directeur immobilier pour 42 sites,
- Outil de gestion pour la maintenance préventive et curative et d'investissement,
- Un service de prévention bâtimentaire.
- **Etat des lieux 2022 : seuls 7 sites sur 42 peuvent être considérés en bon état général soit 15 % de la surface utile.**
- **29,5 M€ voté pour 2022-2027**

6 15/12/2023 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Aménagement du territoire et mobilités

PLAN ROUTES & DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

MOBILITES

La voiture = 86 % des trajets domicile/travail en Lot-et-Garonne

697 km de liaisons douces programmées, en concertation avec les communes et EPCI,

Création d'une plateforme de mobilité solidaire, et avec l'appui d'un coordonnateur départemental.

EN INTERNE…

- 108 agents bénéficiaires du Forfait mobilité durable,
- 7 920 jours télétravaillés en 2023 (jusqu'en septembre).

TERRITOIRES et TRANSITION ECOLOGIQUE

- **FACIL = 4,5 M€**, en privilégiant les projets tournés vers la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, et inscrits dans une démarche de transition écologique.
- **Nouvelles prestations de l'AT 47**, avec un financement « Fonds vert » pour 2 postes : renouvellement urbain, la rénovation thermique, renaturation (dont plantation d'arbres et de haies), l'habitat et la reconquête des centres-bourgs.

7

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Economie verte et consommation responsable

du 47 dans nos assiettes

Economie sociale et solidaire

- 2 projets aidés avec les dispositifs financiers pour l'ESS,
- 110 participants aux Assises de l'ESS,
- 14 candidatures reçues à l'appel à projet annuel,
- Poursuite des partenariats avec les structure nationales et locales de l'ESS,
- Mise en œuvre de l'outil de financement participatif YUZU

Du 47 dans nos assiettes

- Accompagnement technique de 2 Ehpad,
- Des lots supplémentaires de produits bio dans le marché des denrées alimentaires pour les collèges,
- Labellisation de 7 établissements « Bio engagé » (plus de 22% d'achats en bio),
- Participation à Agen Gourmand

8

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Agriculture, eau et environnement

Agriculture

- Mission d'information et d'évaluation sur les transitions agricoles. Actions envisagées :
  - Lutter contre la déprise agricole en aidant l'installation (610 000 € prévus pour 2023),
  - soutenir la préservation des ressources nécessaires à la production agricole (eau, sols, biodiversité),
  - accompagner la prévention face aux aléas,
  - et soutenir les projets innovants allant dans le sens de l'agriculture durable.

Environnement

- schéma départemental des Espaces remarquables de biodiversité (ERB) 2024-2034
  - amélioration de la connaissance,
  - communication et l'animation,
  - outils fonciers et financiers mobilisables (modification du dispositif d'accompagnement à l'acquisition et à la gestion de ces espaces...)
- 14 sites labellisés à ce jour
- 4 sites en démarche de labellisation

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Education / lutte contre la pauvreté

Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)

- 79 050 € attribués aux associations pour l'EEDD en 2023
- 6 parcours pédagogiques organisés par le département au titre de l'EEDD,
- 2e édition des journées départementales de nettoyage de la nature (90 communes participantes)

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

- **2 137 906,68 € (montant contractualisé 2022-2023),** financé à 55% par le Département, 45% par l'Etat.
- **Action innovante 2023 :** l'Escape game mobile, aide au repérage de l'offre d'insertion ; conçu par les équipes du Département dans une démarche d' « aller vers ».

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Contributions des actions départementales aux Objectifs de développement durable en 2023

Voir rapport égalité homme/femme

11

15/12/2023

Plan d'actions égalité 2024-2026

MISSION ÉGALITÉ | LOT-ET-GARONNE Le Département Occitanie Sud-Ouest

Bilan du plan d'actions 2021-2023 relatif à l'égalité femmes-hommes

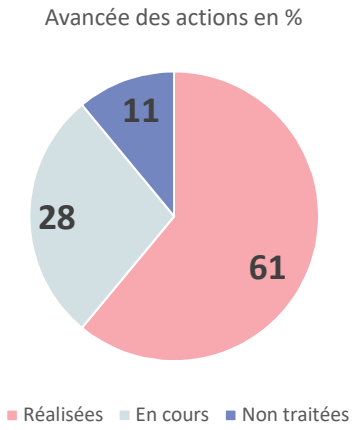

- Composé de :
  - 6 axes (dont 2 facultatifs)
  - 16 objectifs
  - 51 actions

- Formation des 1300 agent·e·s de la collectivité ;
- Animation d'ateliers en septembre 2022 ;
- Réalisation d'un livret de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Analyse du temps partiel ;
- Féminisation des avis de vacance ;
- Intégration du réseau des référents égalité départemental/régional ;

Le plan d'actions 2024-2026

- Un Plan co-construit avec
  - la Vice-Présidente en charge du Sport, de l'Egalité femme-homme et de la Lutte contre les discriminations, et les conseillers départementaux de la Commission AGRH
  - La Direction des RH
  - Les autres directions impliquées
  - Les organisations syndicales
  - La mission égalité professionnelle

- La méthodologie
  - 1 chef de projet : la chargée de mission à l'égalité professionnelle
  - 4 réunions du Comité de pilotage du projet
  - 3 réunions de travail avec les 3 organisations syndicales de la collectivité les 11 et 12 septembre
  - 1 réunion de synthèse des propositions avec les OS le 09 octobre
  - Des réunions de travail avec les chef·fe·s de service concerné·e·s par la mise en œuvre les actions
  - Présentation au CST du 07 décembre

- Composé de :
  - 5 axes
  - 15 objectifs
  - 38 actions

Ce plan a été réfléchi de manière à :
- Approfondir les actions engagées dans le cadre du plan précédent
- Explorer de nouvelles actions

3

Axe 1 : Evaluer, prévenir, et la cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

• Objectif : Garantir et conserver une égalité salariale entre les femmes et les hommes

ACTIONS :

- ❑ Création d'un observatoire interne des rémunérations
- ❑ Affiner le diagnostic sur la rémunération

4

Axe 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.

- **Objectif 1 : Garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination dans le processus de recrutement**
- **Objectif 2 : Assurer une gestion de carrière égalitaire entre les femmes et les hommes dans le cadre du processus de promotion interne et d'avancement de grade**
- **Objectif 3 : Renforcer les actions de promotion de la formation professionnelle, en faciliter l'accès dans le cadre du développement du parcours professionnel des agent·e·s**
- **Objectif 4 : Promouvoir la mixité des métiers et veiller à l'égale représentation des sexes dans les postes d'encadrement**

ACTIONS :

- ❑ Diffusion d'un guide afin de sensibiliser à la réalisation de recrutements sans discrimination
- ❑ Développer l'offre de stages d'observation et d'apprentissage
- ❑ Généraliser et soutenir les formations pour les agent·e·s de retour après une interruption de carrière
- ❑ Adapter les locaux et le matériel de travail à la mixité des équipes
- ❑ Développer l'accompagnement des agent·e·s dans la découverte de nouveaux métiers et encourager la mixité (journée « vis ma vie »)

5

Axe 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

- **Objectif 1 : Développer des modes de travail facilitant et permettant de mieux accompagner les agent·e·s dans la conciliation de leurs temps de vie**
- **Objectif 2 : Engager une réflexion sur la mise en place de services à destination des agent·e·s de la collectivité**
- **Objectif 3 : Soutenir et accompagner les agent·e·s en situation de parentalité**

ACTIONS :

- ❑ Expérimenter un comptoir des services pour les agent·e·s
- ❑ Réaliser une cartographie des solutions de gardes et communiquer autour des dispositifs existants
- ❑ Communiquer sur les autorisations d'absences liées à la paternité afin de soutenir les hommes souhaitant s'investir dans les premiers mois de l'enfant
- ❑ Développer un « kit de la parentalité égalitaire » composés de documents d'informations

6

Axe 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

- **Objectif 1 : Lutter contre les discriminations en développant une offre de formation interactive à destination des agent·e·s et des élu·e·s**
- **Objectif 2 : Déployer une campagne de communication et des outils de sensibilisation au sexisme**
- **Objectif 3 : Développer la communication et porter à la connaissance de tous le dispositif de signalement**
- **Objectif 4: Garantir une communication interne non-discriminante**

ACTIONS :

- ❑ Poursuivre les formations à destination des agent·e·s « nouveaux arrivants »
- ❑ Proposer de nouveaux formats de formations autour de thématiques
- ❑ Créer et organiser des campagnes de communication autour des violences sexistes et sexuelles au travail
- ❑ Développer un baromètre de l'égalité

7

Axe 5 : Déployer et irriguer la collectivité d'une culture de l'égalité

- **Objectif 1 : Communiquer sur le rôle de la mission égalité**
- **Objectif 2 : Instaurer des temps collaboratifs d'échange et de pilotage autour de la mission égalité**
- **Objectif 3: Proposer aux agent·e·s de la collectivité des outils de réflexion et temps de sensibilisation à l'égalité**

ACTIONS :

- ❑ Garantir l'égale représentativité de genre et de la diversité dans le graphisme des supports de communication interne.
- ❑ Créer et diffuser un bulletin d'informations périodique relatif au rôle de la mission égalité professionnelle et à ses actions
- ❑ Pérenniser les comités de pilotage avec les élu·e·s référent·e·s de la mission égalité
- ❑ Proposer chaque année à minima une journée dédiée aux questions d'égalité sous forme d'ateliers, séminaires, conférence etc.
- ❑ Créer une bibliographie sur l'intranet

8

Questions diverses ?

9

LEXIQUE

Table des sigles :

M€ :	Million d'euros
Md€ :	Milliard d'euros
ACMG :	Association climatologique de la Moyenne-Garonne
ADRT :	Agence de Développement et de Réservation Touristique
AIS :	Allocations individuelles de solidarité
APA :	Allocation personnalisée d'autonomie
APUL :	Administrations Publiques Locales
ARS :	Agence régionale de la santé
ASE :	Aide sociale à l'enfance
BP :	Budget primitif
BRSA :	Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie
CDRSA :	Commission départemental du RSA
CDT :	Comité départemental de tourisme
CEN :	Conservatoire d'espaces naturels
CESER :	Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CMS :	Centre médico social
CVAE :	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DDT :	Direction départementale des territoires
DMTO :	Droits de mutation à titre onéreux
DOB :	Débat d'orientations budgétaires
EHPAD :	Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI :	Etablissement public de coopération intercommunale
FACIL :	Fonds d'aides aux communes et intercommunalités lot-et-Garonnaises
IFER :	Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux
IFTS :	Infiltration de la Filtration et des Techniques Séparatives
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
MFR :	Maison familiale et rurale
MIE :	Mission d'information et d'évaluation
PCH :	Prestation de compensation du handicap
PIB :	Produit intérieur brut
PLU :	Plan local d'urbanisme
PLUi :	Plan local d'urbanisme intercommunal
RADD :	Rapport annuel de développement durable
RIFSEEP :	Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
SAAD :	Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
SMAVLOT :	Syndicat mixte pour l'aménagement de la vallée du Lot
SMIC :	Salaire Minimum de Croissance
TE47 :	Territoire Energie Lot-et-Garonne
TFB :	Taxe sur le foncier bâti

EMARGEMENT				
M. BILIRIT Jacques	M. BIASOTTO Ludovic	M. BORDERIE Jacques ABSENT, POUVOIR A M. LEPERS.	Mme BORDERIE Sophie *(Présidente du CD)*	M. BORIE Daniel ABSENT, POUVOIR A M. BOUYSSONNIE
M. BOUSQUIER Philippe	M. BOUYSSONNIE Thomas	M. CALMETTE Marcel	M. CAPELLE Laurent	Mme CASTILLO Julie
M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi	Mme DALLIES Vanessa	M. DELBREL Christian ABSENT POUVOIR A Mme MAILLARD	M. DEVILLIERS Arnaud
M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danielle	Mme DUCOS Laurence	M. DUFOURG Gilbert	M. DUPUY Aymeric

LOT-ET-GARONNE
Le Département

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Débat d'orientations budgétaires 2024 du 15.12.2023

Mme GARGOWITSCH Sophie	Mme GENOVESIO Cécile	Mme GIRAUD Béatrice	Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme GRENIER Marie-Laure ABSENTE, Pouvoir A Mme DUCOS
Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël	Mme KHERKHACH Baya	M. LACOMBE Nicolas	Mme LAMY Laurence
Mme LAURENT Françoise	Mme LAVIT Béatrice ABSENTE, Pouvoir A M. DEZALOS	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLARD Clarisse	Mme MAILLOU Emilie
Mme MESSINA-VENTADOUX Annie	M. MIRANDE Jean-Jacques	Mme PAILLARES Marylène	M. PICARD Alain	Mme SUPPI Patricia
Mme TONIN Valérie	M. VO VAN Paul			

Approbation des débats de la session consacrée au « Débat d'orientations budgétaires pour l'année 2024 » du 15 décembre 2023

Fait le 16 FEV. 2024

La Présidente du Conseil départemental

Sophie BORDERIE

Le Secrétaire de séance

Ludovic BIASOTTO

Publié en Février 2024

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE

Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Tél : 05 53 69 40 00 - Fax : 05 53 69 44 94

LOT-ET-GARONNE
Le Département